

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 31, 2022

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met with videoconference this day at 11:30 a.m. [ET] to study Bill S-217, An Act respecting the repurposing of certain seized, frozen or sequestrated assets.

Senator Peter M. Boehm (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, my name is Peter Boehm. I'm a senator from Ontario and the Chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

Before we begin, I wish to introduce the committee members participating in today's meeting: Senator Gwen Boniface from Ontario; Senator Mary Coyle from Nova Scotia; Senator Marty Deacon from Ontario; Senator Amina Gerba from Quebec; Senator Stephen Greene from Nova Scotia; Senator Peter Harder, deputy chair of this committee, from Ontario; Senator Michael MacDonald from Nova Scotia; Senator Mohamed-Iqbal Ravalia from Newfoundland and Labrador; Senator David Richards from New Brunswick; Senator Yuen Pau Woo from British Columbia. Also joining us today is Senator Ratna Omidvar, the sponsor of Bill S-217, who joins us as a witness.

I wish to welcome all of you, as well as people across the country who may be watching.

[*Translation*]

Today, we're conducting a hybrid meeting. I'd like to remind senators and witnesses taking part by videoconference to please keep their microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair.

I'll ask senators to use the "raise hand" feature in order to be recognized. Those present here in the committee room can signal to the clerk, Ms. Lemay, their desire to ask questions or to comment.

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please let me or the clerk know and we'll work to resolve the issue quickly.

Today, we're continuing our consideration of Bill S-217, An Act respecting the repurposing of certain seized, frozen or sequestrated assets.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 31 mars 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, avec vidéoconférence, 11 h 30 [HE], pour étudier le projet de loi S-217, Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre.

Le **sénateur Peter M. Boehm** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je m'appelle Peter Boehm. Je suis un sénateur de l'Ontario et je préside le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui : la sénatrice Gwen Boniface, de l'Ontario; la sénatrice Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse; la sénatrice Marty Deacon, de l'Ontario; la sénatrice Amina Gerba, du Québec; le sénateur Stephen Greene, de la Nouvelle-Écosse; le sénateur Peter Harder, vice-président du comité, de l'Ontario; le sénateur Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse; le sénateur Mohamed-Iqbal Ravalia, de Terre-Neuve-et-Labrador; le sénateur David Richards, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique. De plus, nous recevons aujourd'hui la sénatrice Ratna Omidvar, marraine du projet de loi S-217, à titre de témoin.

Je vous souhaite à tous la bienvenue. Je souhaite aussi la bienvenue aux gens qui regardent la webdiffusion de la réunion.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride. J'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qui participent à la réunion par vidéoconférence qu'ils sont priés de garder leur micro éteint en tout temps, à moins que le président leur donne la parole.

Je demanderais aux sénateurs d'utiliser la fonction « lever la main » pour indiquer qu'ils souhaitent intervenir. Les sénateurs présents dans la salle de réunion peuvent le signaler directement à la greffière, Mme Lemay.

Si un problème technique survient, particulièrement en ce qui a trait à l'interprétation, veuillez me le signaler ou l'indiquer à la greffière pour que nous puissions le régler rapidement.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-217, Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre.

[English]

For the first hour, we have before us a panel of three distinguished witnesses. We welcome, as I mentioned, the sponsor of Bill S-217, our colleague the Honourable Ratna Omidvar; the President Emeritus of the University of Ottawa, the Honourable Allan Rock, who has also served as Minister of Justice, Solicitor General and Canada's ambassador to the United Nations; and, finally, the chair of the World Refugee and Migration Council, the Honourable Lloyd Axworthy, who has served in cabinet, most notably as Minister of Foreign Affairs, during which time, in fact, he and I worked together very closely.

Thank you for joining us. Before we move to opening statements, I wish to remind members that we have only one panel of witnesses today. At the conclusion of this panel, we will move immediately to clause-by-clause consideration of the bill.

Senator Omidvar, you have the floor.

Hon. Ratna Omidvar, sponsor of the bill: Honourable senators, thank you for the invitation to address this committee, and thank you for the attention you paid to this proposal last week.

In the past month, we have seen the world change. The brutality of the Russian invasion of Ukraine has called for swift and severe action by the world. And we have seen sanction regimes, such as taking Russia out of the SWIFT banking system, which no one would have thought conceivable a few weeks ago.

Recently, the government announced that Minister Freeland will join an international task force with the U.S., the U.K. and others to commit to:

... working together to take all available legal steps to find, restrain, freeze, seize, and, where appropriate, confiscate or forfeit the assets of those individuals and entities that have been sanctioned in connection with Russia's premeditated, unjust, and unprovoked invasion of Ukraine and the continuing aggression of the Russian regime.

The frozen assets repurposing act, or FARA, as proposed in Bill S-217, would provide that legal basis and that legal tool to help hold dictators, human-rights abusers and kleptocrats accountable for their actions.

Since time is short, I want to discuss some aspects that came up in discussion last week. First, yes, the preamble of the bill places emphasis on the forcibly displaced as a significant reason for this effort. However, I would point out that clause 6, the

[Traduction]

Pour la première heure de la réunion, nous recevons trois distingués invités. Tout d'abord, comme je l'ai dit plus tôt, nous recevons la marraine du projet de loi S-217, notre collègue l'honorable Ratna Omidvar. Nous recevons également le recteur émérite de l'Université d'Ottawa, l'honorable Allan Rock, qui a également été ministre de la Justice, solliciteur général et ambassadeur du Canada aux Nations unies. Enfin, nous recevons le président du Conseil mondial pour les réfugiés et la migration, l'honorable Lloyd Axworthy, qui a été membre du Cabinet, notamment à titre de ministre des Affaires étrangères. D'ailleurs, au cours de cette période, lui et moi avons travaillé en étroite collaboration.

Nous vous remercions de vous joindre à nous. Avant de passer aux déclarations préliminaires, je tiens à rappeler aux membres du comité que nous n'entendrons qu'un seul groupe de témoins aujourd'hui. À la fin de cette partie de la réunion, nous passerons immédiatement à l'étude article par article du projet de loi.

Sénatrice Omidvar, vous avez la parole.

L'hon. Ratna Omidvar, marraine du projet de loi : Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant le comité. Je vous remercie également de l'attention que vous avez portée à la proposition la semaine dernière.

Au cours du mois dernier, nous avons vu le monde changer. La brutalité de l'invasion russe en Ukraine a nécessité une intervention rapide et sévère de la communauté internationale. Nous avons vu l'imposition de régimes de sanctions, comme l'exclusion de la Russie du système bancaire SWIFT, auxquels nul ne se serait attendu il y a quelques semaines.

Récemment, le gouvernement a annoncé que le ministre Freeland se joindrait à un groupe de travail international avec les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pour :

[...] collaborer en vue de prendre toutes les mesures juridiques possibles pour trouver, retenir, bloquer, saisir et, s'il y a lieu, confisquer les biens de ces particuliers et entités qui ont été sanctionnés relativement à l'invasion préméditée, injuste et non provoquée de l'Ukraine par la Russie, et à l'agression continue du régime russe.

La Loi sur la réaffectation des biens bloqués, comme proposée dans le projet de loi S-217, assurerait le fondement juridique requis pour tenir les dictateurs, les auteurs de violations des droits de la personne et les kleptocrates responsables de leurs gestes.

Comme nous avons peu de temps, j'aimerais aborder certains sujets qui ont fait l'objet de discussions la semaine dernière. Premièrement, il est vrai que le préambule du projet de loi met l'accent sur les personnes déplacées de force à titre de raison

enabling clause for grounds to seize and repurpose frozen assets, is much broader than just forcible displacement. Other factors, such as corruption, mass human-rights abuses, extrajudicial killings, can also lead to this action. The goal here is to ensure that other deplorable acts are also captured.

Also, we know as senators that enabling clauses provide the true teeth to a bill, not the preamble.

Second, it is true that most sanctions regimes seek to influence a change in behaviour. But I would like to point out that when SEMA, the Special Economic Measures Act, was enacted in 1992, the government made the point that it is much more than behaviour change. I will quote Barry Mawhinney, Legal Advisor to the Secretary of State for External Affairs, who appeared before a committee in 1992 and said that SEMA was to “bring home to another government the real costs of pursuing unacceptable behaviour.”

In the case of FARA, it provides the real cost to bureaucrats who have stolen from the public purse and brought disaster and indignity on their own citizens. By confiscating and repurposing stolen assets to the victims, it is not inconceivable that such an action could lead to a chilling effect on other oligarchs who may change their behaviour. More significantly in the case of Russia and Putin, oligarchs could conceivably come together collectively or individually to change behaviour because of the influence they hold over Putin.

But this law, honourable senators, is not just about behaviour change. It is about justice, and it is about justice, significantly. Victims of corruption suffer the indignity of losing their homes, their lives, their opportunities, their security, while oligarchs swan around in their mansions in London or on yachts anchored off the coast of Italy. Repurposing the assets to victims squares the circle without necessarily removing the lever of behaviour change.

Third, there was discussion about other similar legislation around the world which would put an emphasis on returning assets to the country of origin. That makes sense in some cases, and FARA provides for that, but it makes little sense to return money to the regime which is corrupted, which has committed human-rights abuses, if there is no regime change. Let's think of Venezuela, for instance. There is really no significant purpose in repurposing the funding back to a corrupt regime. In the meantime, people who suffer need support and justice. FARA allows for that flexibility.

importante de cet effort. Toutefois, je soulignerais que l'article 6, la disposition habilitante pour les motifs de saisie et de réaffectation des biens bloqués, va bien au-delà du déplacement forcé. D'autres facteurs comme la corruption, les violations massives des droits de la personne et les meurtres extrajudiciaires peuvent donner lieu à une telle mesure. L'objectif est de veiller à ce que d'autres actes déplorables soient pris en compte.

De plus, en tant que sénateurs, nous savons que ce sont les dispositions habilitantes, et non le préambule, qui donnent du mordant à un projet de loi.

Deuxièmement, il est vrai que la plupart des régimes de sanctions visent à inciter un changement de comportement. Or, je tiens à souligner que lorsque la Loi sur les mesures économiques spéciales a été adoptée en 1992, le gouvernement avait fait valoir qu'elle allait bien au-delà d'un changement de comportement. Lors de son témoignage devant un comité en 1992, Barry Mawhinney, qui était conseiller juridique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait fait valoir que la loi visait à faire payer le juste prix à un autre gouvernement pour un comportement inacceptable.

La Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre, quant à elle, fait payer le juste prix aux bureaucrates qui ont volé les fonds publics et provoqué une catastrophe, en indignant leur propre peuple. La confiscation et la réaffectation des biens volés aux victimes pourraient avoir un effet dissuasif sur les autres oligarques et les inciter à changer leur comportement. Dans le cas de la Russie et de Poutine en particulier, les oligarques pourraient inciter ce changement de façon individuelle ou collective, en raison de leur influence sur Poutine.

Or, cette loi ne vise pas uniquement les changements de comportements. Elle vise aussi la justice. Les victimes de la corruption subissent l'indignité de perdre leur maison, leur vie, leurs perspectives et leur sécurité tandis que les oligarques se prélassent dans leurs manoirs à Londres ou leurs yachts ancrés sur la côte de l'Italie. La réaffectation des biens aux victimes permet de résoudre la quadrature du cercle sans nécessairement perdre le levier du changement.

Troisièmement, il y a eu ailleurs dans le monde des discussions au sujet de lois similaires qui miseraient sur le retour des biens au pays d'origine. C'est une solution logique dans certains cas, et la loi proposée le permettrait, mais il ne serait pas logique de rendre de l'argent à un régime qui est corrompu et qui a commis des violations des droits de la personne si aucun changement ne s'opère. Pensons par exemple au Venezuela. Il n'y a aucun avantage à rendre les fonds à un régime corrompu. Dans l'intervalle, les gens qui souffrent ont besoin de soutien et de justice. La Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre offre cette souplesse.

Fourth, when it comes to the competency of the courts to handle this legislation, I would remind you what Senator Dalphond, former Quebec judge, said at second reading in the chamber:

On substance, Bill S-217 is nothing to fear. The concepts are already well established in our domestic law relating to the proceeds of crime, such as in the Seized Property Management Act. . . .

In conclusion, colleagues, for far too long, corrupt foreign officials have acted with impunity. Calling them out is not enough. We have to make them pay. FARA would accomplish precisely that. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Senator Omidvar. We will move on to the Honourable Allan Rock. You have the floor.

Hon. Allan Rock, P.C., President Emeritus, University of Ottawa, as an individual: Thank you, chair and honourable senators. I am grateful for the opportunity to address the committee today. I wish to make five points about the bill before you.

First, in my respectful view, Bill S-217 is a valid exercise of federal constitutional jurisdiction. In pith and substance, it has nothing to do with the role of provinces in our federation, everything to do with international relations. It draws on the same federal constitutional power used to create the sanctions regime in the first place. It adds to the tools available to the Government of Canada in conducting our foreign policy. It aims to achieve a purpose intimately related to Canada's role in the world, and in my respectful view, it falls squarely within the national concern doctrine under the peace, order and good government clause in the Constitution Act of 1867.

Second, Bill S-217 does not undermine the independence or impartiality of judges. It calls on them to do what judges do every day: to evaluate the merits of a court application; determine whether the facts before the court show that an evidentiary threshold has been reached; and accept, modify or reject a proposal made by the applicant as to how the assets should be repurposed. The court may also have a supervisory role in receiving reports as to the disposition of the assets to ensure compliance with the court order. In short, judges will be asked, as they are in every case before them, to apply the law to the facts and produce a just result.

Third, sanctions are not only to modify behaviour. They have many other valid purposes. As Professor Lilly said last week in her testimony here, sanctions can be imposed for any number of reasons, behavioural modification being but one. States may

Quatrièmement, en ce qui a trait à la capacité des tribunaux de traiter la loi, je vous rappelle que le sénateur Dalphond, ancien juge du Québec, a fait valoir ceci lors de la deuxième lecture du projet de loi :

Dans l'ensemble, il n'y a rien à craindre dans le projet de loi S-217. Les idées qui le sous-tendent sont déjà bien établies dans les lois canadiennes relatives aux produits de la criminalité, y compris la Loi sur l'administration des biens saisis.

En conclusion, chers collègues, je dirais que pendant beaucoup trop longtemps, les dirigeants étrangers corrompus ont agi en toute impunité. Il ne suffit pas de les dénoncer; il faut les faire payer. La Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre nous permettrait de le faire. Merci.

Le président : Merci beaucoup, sénatrice Omidvar. Nous passons maintenant à l'honorable Allan Rock. Vous avez la parole.

L'honorable Allan Rock, c.p., recteur émérite, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de témoigner devant le comité aujourd'hui. J'aimerais faire valoir cinq points au sujet du projet de loi qui vous est présenté.

Premièrement, à mon humble avis, le projet de loi S-217 représente un exercice valide de la compétence constitutionnelle du gouvernement fédéral. En raison de son caractère véritable, il n'a rien à voir avec le rôle des provinces de notre fédération, mais tout à voir avec les relations internationales. Il se fonde sur le même pouvoir constitutionnel fédéral qui a été utilisé pour créer le régime de sanctions au départ. Il ajoute des outils à la trousse dont dispose le gouvernement du Canada pour appliquer les politiques étrangères. Il vise à atteindre un objectif étroitement lié au rôle que joue le Canada dans le monde et, à mon humble avis, il s'inscrit clairement dans la théorie de l'intérêt national de la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement de la Loi constitutionnelle de 1867.

Deuxièmement, le projet de loi S-217 ne nuit pas à l'indépendance ou à l'impartialité des juges. Il exige d'eux ce qu'ils font déjà au quotidien : qu'ils évaluent le bien-fondé d'une demande judiciaire; qu'ils déterminent si les faits présentés au tribunal démontrent que le seuil de la preuve a été atteint et qu'ils acceptent, modifient ou rejettent la proposition du demandeur sur la façon dont les biens devraient être réaffectés. Le tribunal peut aussi jouer un rôle de supervision et recevoir les rapports sur la disposition des biens afin d'assurer le respect de l'ordonnance. En résumé, les juges se verront demander de statuer sur les faits et de prendre une décision juste.

Troisièmement, les sanctions ne visent pas uniquement à modifier les comportements. Elles visent aussi d'autres objectifs valides. Comme l'a fait valoir Mme Lilly lors de son témoignage devant le comité la semaine dernière, les sanctions peuvent être

impose sanctions to satisfy their domestic audience that they are doing something, to communicate to another state a resolve and seriousness of purpose, to deter certain types of conduct or to punish.

Professor Lilly referred to the legal literature, including a paper published by Professor Kim Nossal of Queen's University that examined sanctions as punishment, not for behavioural modification. In our case, the purpose of the Foreign Agents Registration Act, or FARA, is not simply to punish but also to deter; to tell the world that Canada will not be a safe haven for illicitly obtained assets; and to achieve a measure of justice for victims of the wrongdoers misconduct by using the assets to assist them.

Fourth, the Swiss model has demonstrated that repurposing can work well. To be clear, confiscation and repurposing here, as in Switzerland, are used only if an amicable return of the assets to the country of origin cannot be agreed on. Mutual legal assistance is given priority there as here. The ideal outcome would be to return the illicit assets to the country of origin and its people through negotiation, but if assets cannot be returned through mutual legal assistance, then the government, Swiss or Canadian, can apply to the court for approval of repurposing. The Swiss statute expressly encourages the participation of non-governmental organizations, or NGOs, in the proposal, and over \$2 billion has been repurposed by Switzerland in this way, including through foundations for education, mine clearance and other objectives.

Fifth, Canada will not be alone in adopting such a regime. The Swiss model is already in place and functioning well. Others, like the United States, repurpose frozen assets by executive order. The FARA model follows the Swiss lead by involving the courts because such an approach is more consistent with due process and rule of law.

As to Canada being alone, consider the international task force, of which our Deputy Prime Minister is a member, created by the G7, and referred to by Senator Omidvar. There's no suggestion here, by the way, that provinces should be involved in that international task force. The stated purpose of that task force is to examine circumstances in which assets that are frozen can be confiscated and repurposed, and if Canada is to achieve that, it will need the statutory authority that's provided by Bill S-217.

Thank you, senators, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Rock. Mr. Axworthy, you now have a floor.

imposées pour plusieurs raisons; la modification des comportements n'en est qu'une parmi celles-ci. Les États peuvent imposer des sanctions pour plaire à un public national et lui montrer qu'ils sont proactifs, pour communiquer à un autre État leur détermination et pour prévenir certains types de comportements ou pour punir.

Mme Lilly a fait référence aux ouvrages juridiques, notamment à un article publié par Kim Nossal de l'Université Queen's, qui examinait les sanctions à titre de punition et non dans un objectif de modification des comportements. Dans notre cas, l'objectif de la loi n'est pas simplement de punir, mais aussi de dissuader, de faire savoir au reste du monde que le Canada ne sera pas un lieu sûr pour garder les biens obtenus de façon illicite et d'atteindre un objectif de justice pour les victimes de l'inconduite des contrevenants en utilisant les biens pour les aider.

Quatrièmement, le modèle suisse a démontré que la réaffectation pouvait bien fonctionner. À titre de précision, la confiscation et la réaffectation des biens ici, comme en Suisse, se font uniquement s'il est impossible de s'entendre sur le retour cordial des biens au pays d'origine. On accorde la priorité à l'entraide juridique. La conclusion idéale serait de rendre des biens illégaux au pays d'origine et à son peuple par l'entremise de la négociation, mais s'il est impossible de le faire, alors le gouvernement suisse ou canadien peut faire une demande au tribunal pour la réaffectation des biens. La loi suisse encourage expressément la participation des organisations non gouvernementales dans la proposition. La Suisse a donc réaffecté plus de 2 milliards de dollars de cette façon à des fondations pour l'éducation, à des opérations de déminage et à d'autres fins.

Cinquièmement, le Canada ne sera pas le seul pays à adopter un tel régime. Le modèle suisse est déjà en place et fonctionne bien. D'autres pays, comme les États-Unis, réaffectent les biens bloqués par l'entremise de décrets. La loi respecte le modèle suisse en ayant recours aux tribunaux, puisqu'une telle approche assure une application régulière de la loi et la primauté du droit.

Il faut aussi tenir compte du groupe de travail international évoqué par la sénatrice Omidvar, créé par le G7, et dont fait partie la vice-première ministre du Canada. Soit dit en passant, rien ne laisse penser ici que les provinces devraient participer à ce groupe de travail international, dont l'objectif est d'examiner les circonstances dans lesquelles les biens bloqués peuvent être confisqués et réaffectés. Pour atteindre cet objectif, le Canada aura besoin du pouvoir statutaire conféré par le projet de loi S-217.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Rock. Monsieur Axworthy, vous avez la parole.

Hon. Lloyd Axworthy, P.C., Chair, World Refugee and Migration Council, as an individual: It's good to see you again, and I too welcome the opportunity to appear before the committee. To begin, I'd like to clearly associate myself with the comments that Senator Omidvar and Mr. Rock have just provided. I want to use my time to reinforce and bolster some of the key points that have been raised.

Right now, internationally, the time has come for serious and innovative responses to the cancerous impact of corruption. We have been working on this at the World Refugee and Migration Council, or WRMC, for over four or five years. We started our first inquiry in Tanzania in a refugee camp where we were told by the people there that so much of the money that had been dedicated to support basic health and educational services was being purloined by officials. Only a dribble of money actually went to the grassroots organizations where they were, and as a result, the ability to develop the capacity to support their basic rights and services was denied. That's a common occurrence across the world.

In fact, the World Bank reported to us that over \$20 billion of frozen assets sit in limbo annually. There is certainly an impact by freezing, but you can double that impact by seizing and repurposing. Our attention has been very much focused in Ukraine, as you've heard from the comments, and the number and scope of the sanctions that have been applied point to the direct connection between the corruption of oligarchs and the criminal activity of the Russian regime. There is a link. They are not separate. They work in tandem, and the result is disaster, violence and destruction.

As a result, there is an important leadership role that the Senate is now engaged in. The issue, as we reported in our initial study, is the importance of developing a way of holding people accountable. It's not just about behaviour or even deterrence; it's about accountability and holding them responsible. At the same time, we must realize funds are going to be absolutely necessary for the rebuilding and resetting of places like Ukraine. We're talking about tens of billions of dollars of damage within the first four or five weeks of the invasion. We are talking about the displacement of over 4 million people.

Our interest as a council has clearly been on displaced persons and refugees, and we see that the international system is not capable right now of funding those reparations and those resets. The pledging system under the United Nations results sometimes in only 30% to 40% of assets being returned to enable people who have been victimized by these actions to find support and capability.

The point I want to make is that the legislation introduced by Senator Omidvar, who is a member of our council, provides an opportunity for Canada to show true leadership. From my own experience when I was in Global Affairs, I know that to get

L'honorable Lloyd Axworthy, c.p., président, Conseil mondial pour les réfugiés et la migration, à titre personnel : Je suis heureux de vous revoir et de pouvoir témoigner devant le comité. Pour commencer, je tiens à exprimer mon plein accord avec les propos de la sénatrice Omidvar et de M. Rock. Je vais utiliser le temps qui m'est accordé pour renforcer certains points qui ont été évoqués.

Aujourd'hui, il est temps d'intervenir de façon importante et novatrice pour lutter contre les conséquences négatives de la corruption. Le Conseil mondial pour les réfugiés et la migration travaille à ce dossier depuis plus de cinq ans. Nous avons réalisé notre première enquête en Tanzanie, dans un camp de réfugiés, où on nous a dit qu'une très grande partie des fonds qui étaient destinés aux services de santé et d'éducation de base étaient dérobés par les dirigeants. Seule une petite partie de l'argent se rendait aux organisations communautaires, qui n'étaient pas en mesure d'appuyer les droits et services fondamentaux. Cette situation se reproduit partout dans le monde.

En fait, la Banque mondiale nous a dit que plus de 20 milliards de dollars de biens bloqués restaient en suspens chaque année. Le blocage des biens a une certaine incidence, mais elle pourrait être beaucoup plus importante si les biens étaient saisis et réaffectés. Comme vous l'avez entendu, nous avons surtout centré nos efforts sur l'Ukraine. Le nombre et la portée des sanctions qui ont été appliquées nous permettent d'établir un lien direct entre la corruption des oligarques et les activités criminelles du régime russe. Ces deux éléments sont liés; ils ne sont pas distincts. Ils donnent lieu à des catastrophes, à la violence et à la destruction.

Le Sénat assume maintenant un important rôle de leadership à cet égard. Comme nous l'avons fait valoir dans notre première étude, il est important de trouver une façon de tenir les gens responsables. Il n'est pas seulement question de comportement ou de dissuasion, mais bien de responsabilisation. En même temps, nous devons réaliser qu'il faudra injecter des fonds pour la reconstruction et la restauration de l'Ukraine. On parle de dizaines de milliards de dollars de dommages au cours des quatre ou cinq premières semaines d'invasion, et du déplacement de plus de quatre millions de personnes.

Le conseil s'intéresse surtout aux personnes déplacées et aux réfugiés, et nous avons constaté que le système international n'était pas capable de financer ces réparations. Le système de parrainage des Nations unies permet parfois uniquement de rendre de 30 à 40 % des biens à la population pour offrir du soutien aux victimes.

Le point sur lequel je veux insister, c'est que la mesure législative présentée par la sénatrice Omidvar — qui est membre du conseil — représente l'occasion pour le Canada de faire preuve d'un vrai leadership. Étant donné mon expérience à

international agreement, reform and change, you need champions. You need a government or a group that is prepared to put forward innovative ideas. Our Minister of Foreign Affairs has talked about the need to convene. Convening also means creating, and the piece of legislation before the committee today is very creative. With the efforts of Senator Omidvar in persevering and bringing this to verge of passage in the Senate, this will be a major step forward.

As Mr. Rock has pointed out, the Deputy Prime Minister is now part of an international G7 group. Where will the ideas come from? Well, they will come from the deliberations and decisions that the Senate makes today.

Thank you for this consideration. Please understand that the step you take will be instrumental in enabling a further step forward to holding people accountable, punishing those who are criminals, and providing reparation and support for those who have been victimized. That in itself will be a major step in the reform of the international order, which is under such pressure today.

I thank you for your consideration. I will be more than happy to take your questions.

The Chair: I would like to thank all of our witnesses for their opening remarks. I would also like to acknowledge that Senator Victor Oh has joined us.

[*Translation*]

Before I open the floor to questions, I want to remind the committee members who are participating remotely to use the “raise hand” button to be added to the list managed by our clerk.

[*English*]

I also want to inform members that you will each have a maximum of four minutes for the first round, and that includes both questions and answers. Please indicate to whom you would like to direct your question. As you know, that timing means you need to be concise. We can always go to a second round if we have time.

I'd like to also acknowledge that Senator Leo Housakos of Quebec has just joined us in his ex-officio capacity as Acting Leader of the Official Opposition. Welcome, senator.

We will now go to questions.

Affaires mondiales, je sais que pour que les accords internationaux, la réforme et le changement s'opèrent, il faut des champions. Il faut qu'un gouvernement ou un groupe soit prêt à présenter des idées novatrices. Notre ministre des Affaires étrangères a parlé de la nécessité de se réunir. Cela signifie également qu'il faut créer; la mesure législative présentée au comité aujourd'hui est très créative. Grâce aux efforts et à la persévérance de la sénatrice Omidvar avec ce projet de loi qui pourrait être adopté par le Sénat, nous allons faire un important pas vers l'avant.

Comme l'a fait valoir M. Rock, la vice-première ministre est maintenant membre d'un groupe international du G7. D'où viendront les idées? Elles viendront des délibérations et des décisions que prendra le Sénat aujourd'hui.

Je vous remercie de tenir compte de ces observations. Sachez que la mesure que vous prendrez contribuera à nous permettre de faire un pas de plus vers la responsabilisation des personnes, la punition des criminels, la réparation des torts causés aux victimes et l'octroi d'un soutien à ces personnes. Cela constituera en soi une étape majeure dans la réforme de l'ordre international, qui subit de grandes pressions à l'heure actuelle.

Je vous remercie de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : J'aimerais remercier tous nos témoins de leurs déclarations préliminaires. Je voudrais également souligner que le sénateur Victor Oh s'est joint à nous.

[*Français*]

Avant de laisser la place aux questions, je rappelle aux membres du comité qui participent à la réunion à distance d'utiliser la fonction « main levée » pour signaler le désir d'être ajouté à la liste que tient notre greffière.

[*Traduction*]

Je tiens également à informer les membres du comité que, pendant la première série de questions, chacun de vous disposera d'un maximum de quatre minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. Veuillez indiquer à qui vous souhaitez adresser votre question. Comme vous le savez, le temps limité qui vous est imparti signifie que vous devez être bref. Si le temps nous le permet, nous pouvons toujours organiser une deuxième série de questions.

J'aimerais aussi souligner que le sénateur Leo Housakos, du Québec, vient de se joindre à nous en sa qualité de chef intérimaire de l'opposition officielle. Soyez le bienvenu, sénateur.

Nous allons maintenant passer aux séries de questions.

Senator M. Deacon: Thank to our guests and witnesses for being here today. It's a very important matter and quite timely.

It's my understanding that, should this bill become law, it will be the courts that decide how to distribute any seized and forfeited assets. My initial thought would have been that by putting that decision on the government of the day as part of its court filing, instead you actually add an extra layer of responsibility and accountability.

What was the thought process on letting the courts decide how to distribute the assets rather than the government?

I'd ask this question first to Senator Omidvar, but I would welcome any of you to speak to this. Thank you.

Senator Omidvar: Thank you, Senator Deacon, for the question.

The foundation of the bill is not just justice; it's also due process, transparency and accountability. In drafting the architecture of the bill, we were convinced that the Swiss process of using the courts to make the decision on the balance of probabilities after hearing from witnesses, including the owners or family of the assets or the government of the country in question, that we would actually get to a fair, accountable and supportable decision. That was the thinking behind inserting the courts into the process.

I think we all know that our courts act in a manner that is independent of political interference, and they have proven to do so again and again. I am very comfortable with this lever being deployed as opposed to leaving it up to any political motivations, as is the case in some other jurisdictions.

I don't know if Allan or Lloyd would like to add to that.

Mr. Rock: I would just add to that excellent answer, with which I fully agree, that the way we envisaged this scheme working was that the Attorney General, on behalf of the government, would come to the court with a plan or proposal as to how the assets would be repurposed. Then the court would have that plan before it to consider, test, evaluate and hear from other parties in respect of it.

The courts would be making the order for the payment of the money out of court for a certain purpose, but they would presumably be doing so on the basis of what the government, through the Attorney General, has put before the court. We also assume the AG will consult cabinet colleagues before going

La sénatrice M. Deacon : Je remercie nos invités et nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Le sujet que nous abordons est très important et tout à fait opportun.

Je crois comprendre que, si ce projet de loi est adopté, ce sont les tribunaux qui décideront de la répartition des biens saisis et confisqués. J'aurais d'abord pensé qu'en confiant cette décision au gouvernement en place dans le cadre des documents qu'il présente au tribunal, on aurait plutôt ajouté un niveau supplémentaire de responsabilité et d'imputabilité.

Quel a été le processus de réflexion qui vous a amené à permettre aux tribunaux, plutôt qu'au gouvernement, de décider de la répartition des biens?

Je poserais d'abord cette question à la sénatrice Omidvar, mais je serais heureuse que n'importe lequel d'entre vous s'exprime à ce sujet. Merci.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de votre question, sénatrice Deacon.

Le fondement du projet de loi n'est pas seulement la justice. C'est aussi l'application régulière de la loi, la transparence et la responsabilité. Lors de l'élaboration de la structure du projet de loi, nous étions convaincus que le processus suisse, qui consiste à faire appel aux tribunaux pour rendre une décision selon la prépondérance des probabilités, après avoir entendu des témoins, y compris les propriétaires des biens, leur famille et le gouvernement du pays en question, nous permettrait d'aboutir à une décision équitable, responsable et justifiable. C'est ce qui a motivé l'intégration des tribunaux dans le processus.

Je pense que nous savons tous que nos tribunaux sont à l'abri de toute ingérence politique, et ils l'ont prouvé à maintes reprises. Je suis très satisfaite à l'idée que nous ayons recours à ce levier, au lieu de permettre que la décision soit assujettie à des motivations politiques, comme c'est le cas dans certains autres pays.

Je ne sais pas si M. Rock ou M. Axworthy souhaite ajouter quelque chose.

M. Rock : Je voudrais juste ajouter à cette excellente réponse, que j'approuve entièrement, que la façon dont nous avons envisagé le fonctionnement de ce système est la suivante : le procureur général, au nom du gouvernement, présenterait au tribunal un plan ou une proposition sur la façon dont les biens seraient réaffectés. Le tribunal serait alors saisi de ce plan afin qu'il puisse l'examiner, le mettre à l'épreuve, l'évaluer et entendre les autres parties à ce sujet.

Les tribunaux rendraient une ordonnance pour le paiement hors Cour de l'argent dans un certain but, mais ils le feraient vraisemblablement en fonction de ce que le gouvernement présenterait au tribunal, par l'intermédiaire du procureur général. Nous supposons également que le procureur général consulterait

forward, including the Minister of Foreign Affairs, to make sure that the application is consonant with our international position.

That's how we saw it.

The Chair: Mr. Axworthy, did you want to respond?

Mr. Axworthy: I think those answers are more than adequate.

The Chair: Senator Deacon, you have less than a minute.

Senator M. Deacon: In that time, this might be a part B to that. If the court has made a determination that frozen assets should be seized and dispensed, is any registered charity in Canada eligible? Could a group of individuals be eligible? What are the parameters? Is it completely at the will of the courts?

I would give this question — this part B — to anyone who would like to answer.

The Chair: In 20 seconds.

Senator Omidvar: Very quickly, yes, the court has the capacity to repurpose the assets to a Canadian charity, an international charity or to an international/multinational organization like the UN or others. So, "yes." That would be my quick answer.

The Chair: Thank you. We are moving on.

Senator Coyle: Thank you very much to our panellists this afternoon.

Mr. Rock, you have given us some comfort, particularly with the experience of the Swiss and the various other points that you made. Mr. Axworthy, as you have said, the time has come for a really serious initiative and an innovative response to that corruption and the associated criminality that you outlined.

I'd like to thank Senator Omidvar for her leadership, creativity and all her efforts and those of the other panellists have made in bringing this before us today for consideration.

I was actually going to ask the same question about the process that Senator Deacon asked, so I'll just jump to the issue of amendments. Senator Omidvar, you're aware that we will be

ses collègues du Cabinet avant d'aller de l'avant, y compris le ministre des Affaires étrangères, pour s'assurer que la demande est conforme à notre position internationale.

Voilà comment nous avons vu les choses.

Le président : Monsieur Axworthy, souhaitez-vous répondre à la question?

M. Axworthy : Je pense que ces réponses sont amplement suffisantes.

Le président : Sénatrice Deacon, il vous reste moins d'une minute.

La sénatrice M. Deacon : Pendant le temps qu'il me reste, je précise que la question que je poserai pourrait être la partie B de ma question précédente. Si le tribunal décide que les biens bloqués doivent être saisis et distribués, tout organisme de bienfaisance enregistré au Canada aurait-il droit à cet argent? Un groupe de personnes pourrait-il y avoir droit? Quels sont les paramètres de cette décision? La décision est-elle laissée entièrement à la discrétion des tribunaux?

J'adresse cette question — cette partie B — à toute personne qui aimerait y répondre.

Le président : Veuillez répondre en 20 secondes.

La sénatrice Omidvar : Je vous indique très rapidement que, oui, le tribunal a la capacité de réaffecter les biens à un organisme de bienfaisance canadien, à un organisme de bienfaisance international ou à une organisation internationale ou multinationale comme l'ONU ou d'autres organismes. Donc, ma réponse rapide serait « oui ».

Le président : Merci. Nous passons à l'intervenante suivante.

La sénatrice Coyle : Je remercie infiniment tous les membres de notre groupe d'experts de cet après-midi.

Monsieur Rock, vous nous avez apporté un certain réconfort, notamment en parlant de l'expérience de la Suisse et des divers autres points que vous avez soulevés. Monsieur Axworthy, comme vous l'avez dit, le temps est venu d'adopter une initiative vraiment sérieuse et d'apporter une réponse novatrice à la corruption et à la criminalité connexe que vous avez décrites.

J'aimerais remercier la sénatrice Omidvar de son leadership, de sa créativité et de tous les efforts qu'elle a déployés, et j'aimerais remercier les autres membres du groupe d'experts qui ont déployé des efforts pour faire en sorte que ce dossier soit soumis à notre examen aujourd'hui.

J'allais en fait poser la même question que la sénatrice Deacon au sujet du processus, alors je vais passer directement à la question des amendements. Sénatrice Omidvar, vous savez que

considering a number of amendments to this legislation today. Could you speak to those amendments, as you have seen them, and give us your feedback on those?

Senator Omidvar: Thank you, Senator Coyle, for that question. I'm looking forward to weighing in on the amendments as a senator, not as a member of the committee, if I'm given the opportunity to do so.

There are five amendments that have been proposed that I know of.

The first is Senator Gerba's amendment about giving the courts the flexibility to extricate 2.5% of the frozen assets to cover the costs that the Canadian court may incur. This lifts off the Swiss model. Senator Gerba's amendment uses flexible language. It says "the court may;" it doesn't say "the court shall."

My opinion on that is that the committee should consider carefully that the 2.5% for covering off Canadian court costs is 2.5% less for the victims. Therefore, one should think carefully about Canada being associated with monies that have been tainted in different ways. But the committee in its wisdom shall decide.

Senator Coyle's two amendments harmonize the language of FARA with other statutes that are at play — the three sanctions regimes, specifically SEMA. They arise, I believe, from the recommendations of Professor Meredith Lilly, who was, if I remember correctly, the director of policy for Prime Minister Harper. Senator Coyle's amendments seek to make sure that the language between FARA and the other sanctioned regimes is harmonized. To that effect, because they strengthen the bill, I welcome that wholeheartedly. That is exactly the work the committee should do; it should examine the language of the bill, set it in context, et cetera. So I appreciate those amendments, and I support them.

Senator Woo's amendments, limiting the scope of FARA to Magnitsky alone, is very problematic to me, because it limits the scope of the bill to one sanction regime only, which is Magnitsky. As an example, colleagues, I will share with you that, under Magnitsky, there are 30 Russian oligarchs who have been sanctioned as opposed to SEMA, which is a big, broad ship of sanctions, under which 800 Russian oligarchs have been sanctioned. That would severely limit the scope of justice that we are trying to achieve here.

nous allons examiner aujourd'hui un certain nombre de modifications à apporter à cette mesure législative. Pourriez-vous nous parler de ces modifications, dans leur forme actuelle, et nous donner votre avis à leur sujet?

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie, sénatrice Coyle, de votre question. J'ai hâte d'intervenir à propos de ces amendements, en ma qualité de sénatrice, et non en ma qualité de membre du comité, si on me donne l'occasion de le faire.

À ma connaissance, cinq amendements ont été proposés.

Le premier est l'amendement de la sénatrice Gerba qui donne aux tribunaux la possibilité de retirer 2,5 % des avoirs bloqués pour couvrir les frais que le tribunal canadien peut encourir. Cet amendement de la sénatrice Gerba, qui s'inspire du modèle suisse, est formulé d'une manière souple. Il indique que « le tribunal peut »; il ne dit pas que « le tribunal doit ».

Mon opinion à ce sujet est que le comité devrait étudier attentivement l'amendement, car les 2,5 % des biens qui serviront à couvrir les frais du système judiciaire canadien priveront les victimes de ces 2,5 %. Par conséquent, il faut bien réfléchir avant de permettre que le Canada soit associé à des sommes qui ont été entachées de différentes manières. Toutefois, le comité, dans sa sagesse, décidera du bien-fondé de l'amendement.

Les deux amendements de la sénatrice Coyle harmonisent le libellé de la Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre avec d'autres lois qui sont en jeu — c'est-à-dire les trois régimes de sanctions et, en particulier, la LMES. Les amendements découlent, je crois, des recommandations de la professeure Meredith Lilly, qui était, si je me souviens bien, la directrice des politiques du premier ministre Harper. Les amendements de la sénatrice Coyle visent à faire en sorte que le libellé de la Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre et des autres régimes de sanctions soit harmonisé. Parce qu'ils renforcent le projet de loi, je les appuie de tout cœur. C'est exactement le travail que le comité devrait faire; il devrait examiner le libellé du projet de loi, le mettre en contexte, et cetera. J'accueille donc favorablement ces amendements, et je les appuie.

Les amendements du sénateur Woo, qui limitent le champ d'application de la Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre à celui de la loi de Sergueï Magnitski, sont très problématiques à mes yeux, car ils limitent la portée du projet de loi à un seul régime de sanctions, à savoir celui de la loi de Sergueï Magnitski. À titre d'exemple, chers collègues, je vous dirai que, dans le cadre de la loi de Sergueï Magnitski, 30 oligarques russes ont été sanctionnés, alors que dans le cadre de la LMES, qui prévoit un vaste ensemble de sanctions, 800 oligarques russes ont été sanctionnés. Ces amendements limiteraient considérablement la portée de la justice que nous essayons d'obtenir ici.

I think my time is over.

The Chair: Thank you, Senator Omidvar. I'm sure we'll be coming back to those elements shortly.

Senator Ravalia: Thank you to our witnesses.

During her appearance before the committee on March 24, Professor Meredith Lilly noted that the list of conditions for imposing sanctions under Magnitsky and the Special Economic Measures Act differs from the list of conditions in clause 6 of Bill S-217, for which frozen assets can be ordered by a court to be repurposed.

For instance, she noted that being associated with having committed a grave breach of international peace and security that has resulted or is likely to result in a serious international crisis, a condition listed under SEMA that has been used to sanction more than 800 individuals over Russia's invasion of Ukraine, is not listed in Bill S-217 as a reason for repurposing.

Senator Omidvar, do some of these inconsistencies concern you, and do we need to be more judicious in the way that the actual bill is written currently?

Senator Omidvar: Thank you, Senator Ravalia, for the question.

This is precisely the kind of work that a Senate committee should do. The witnesses found inconsistencies. That particular inconsistency has been addressed or will be addressed by Senator Coyle's amendment to the bill, therefore strengthening it.

I believe that you called expert witnesses who gave you their best advice. I hope that in the end, the bill, with these amendments, will be strengthened. I do not see any other inconsistencies at this point.

Senator Woo: My first question is to either Mr. Rock or Mr. Axworthy.

You have all mentioned the large swath of sanctions that have been posed on Russia since the war. All of this, of course, took place in the absence of Bill S-217.

May I ask, then, if you believe that there were any impediments to the imposition of sanctions against Russia that we have seen hitherto?

Mr. Axworthy: I think what you describe is really a layering, a building up. The sanctions that have been imposed, freeze. What Bill S-217 provides is a reallocation towards those who

Je pense que mon temps de parole est écoulé.

Le président : Merci, sénatrice Omidvar. Je suis sûr que nous reviendrons sous peu sur ces éléments.

Le sénateur Ravalia : Je remercie tous nos témoins de leur présence.

Lors de sa comparution devant le comité, le 24 mars, la professeure Meredith Lilly a fait remarquer que la liste des conditions permettant d'imposer des sanctions en vertu de la loi de Sergueï Magnitski et de la Loi sur les mesures économiques spéciales diffère de la liste des conditions de l'article 6 du projet de loi S-217, qui doivent être remplies pour qu'un tribunal puisse ordonner la réaffectation des biens bloqués.

Par exemple, elle a noté que le fait d'être associé à une grave atteinte à la paix et à la sécurité internationales ayant entraîné ou risquant d'entraîner une crise internationale grave, soit l'une des conditions énumérées dans la LMES qui a été utilisée pour sanctionner plus de 800 personnes à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ne figurait pas dans le projet de loi S-217 comme motif de réaffectation des biens.

Sénatrice Omidvar, certaines de ces incohérences vous préoccupent-elles, et devons-nous être plus judicieux dans notre manière de formuler le projet de loi actuel?

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de votre question, sénateur Ravalia.

C'est précisément le genre de travail qu'un comité sénatorial devrait faire. Les témoins ont remarqué des incohérences. Cette incohérence a été réglée, ou elle sera réglée, par l'amendement que la sénatrice Coyle propose d'apporter au projet de loi, ce qui le renforcera.

Je crois que vous avez fait comparaître des témoins experts qui vous ont donné leurs meilleurs conseils. J'espère qu'en fin de compte, le projet de loi sera renforcé grâce à ces amendements. Je ne vois pas d'autres incohérences pour le moment.

Le sénateur Woo : J'adresse ma première question à M. Rock ou à M. Axworthy.

Vous avez tous mentionné le large éventail de sanctions qui ont été imposées à la Russie depuis le début de la guerre. Tout cela, bien sûr, a eu lieu en l'absence du projet de loi S-217.

Puis-je donc vous demander si, à votre avis, nous avons remarqué jusqu'à maintenant, des obstacles à l'imposition de sanctions contre la Russie?

M. Axworthy : Je pense que ce que vous décrivez est vraiment une superposition ou une accumulation des sanctions. Les sanctions qui ont été imposées bloquent les biens. Ce que

have been victimized, impacted or had their lives destroyed by these actions. Therefore, I think that it takes the impact of the sanctions to another level.

The fact that is now to be considered by the G7 as a broader international effort will put even more pressure and have a greater impact on the criminal state in Russia, and they will find that if the piggy banks no longer have pennies in them, they might find even more reason to try to come to grips with their criminality and responsibility.

Senator Woo: Thank you for that. What I take to be your point is that the assets have already been frozen and are therefore no longer accessible to the oligarchs and other sanctioned individuals.

The question before us in Bill S-217 is one of whether we want to make the sanctions already in place a tool principally of punishment or one of a compulsion to change behaviour. That is a legitimate question we are wrestling with, but that the sanctions are already in place and are inaccessible to Russia is a statement of fact. Would that be a correct summation?

Mr. Rock: It is a correct summation, senator, but it is not just either behaviour modification or punishment.

As I mentioned in my opening, sanctions could be adopted in order to deter. In this case, Canada would be deterring corrupt foreign officials from parking their money in Canada, because we're sending a signal that if they do, it is liable not only to be frozen but confiscated and repurposed. Furthermore, this legislation has another objective, which is to provide some measure of justice to those who have been damaged, hurt or disadvantaged by the wrongdoing in question.

Parliament, through the Senate or the House, can act for any number of reasons. In the case of FARA, there are a number of objectives that are relevant to and important to our foreign policy that are being achieved.

Senator Woo: Thank you for that.

Senator Omidvar, is it correct that the vast majority of already sanctioned assets currently listed under SEMA would not be covered by Bill S-217 because they belong to entities rather than individuals, and that Bill S-217 only allows for the repurposing of assets of individuals? In other words, Bill S-217 would not have an effect on the vast majority of currently sanctioned SEMA bodies?

le projet de loi S-217 prévoit, c'est une réaffectation des biens vers ceux qui ont été touchés par ces actions ou dont la vie a été détruite en raison de ces actions. Par conséquent, je pense que le projet de loi porte l'incidence des sanctions à un autre niveau.

Le fait que le G7 envisage désormais de déployer un effort international plus général renforcera les pressions exercées et aura une incidence plus importante sur l'État criminel de la Russie. Si ces gens constatent que les tirelires ne contiennent plus la moindre pièce de monnaie, ils auront peut-être encore plus de raisons d'essayer d'assumer leur criminalité et leur responsabilité.

Le sénateur Woo : Je vous remercie de votre réponse. Ce que vous avez fait valoir, à mon avis, c'est que les biens ont déjà été bloqués et ne sont donc plus accessibles aux oligarques et autres personnes sanctionnées.

La question qui nous est posée dans le projet de loi S-217, c'est la question de savoir si nous voulons faire des sanctions déjà en place un outil visant principalement à punir ou un outil de contrainte visant à modifier un comportement. C'est une question légitime avec laquelle nous sommes aux prises, mais c'est un fait que les sanctions sont déjà en place et que les biens sont inaccessibles à la Russie. Ce résumé de la situation est-il correct?

M. Rock : Votre résumé est correct, sénateur, mais il ne s'agit pas seulement de modifier le comportement ou de punir.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, des sanctions pourraient être adoptées dans un but de dissuasion. Dans le cas présent, le Canada dissuaderait les fonctionnaires étrangers corrompus de placer leur argent au Canada, car nous envoyons le signal que s'ils le font, cet argent risque non seulement d'être bloqué, mais aussi d'être confisqué et réaffecté. En outre, cette mesure législative a un autre objectif, c'est-à-dire celui d'offrir une certaine mesure de justice à ceux qui ont été lésés, blessés ou désavantagés par l'acte répréhensible en question.

Le Parlement, par l'intermédiaire du Sénat ou de la Chambre, peut agir pour un certain nombre de raisons. Dans le cas de la Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre, il y a un certain nombre d'objectifs atteints qui sont pertinents et importants pour notre politique étrangère.

Le sénateur Woo : Je vous remercie de votre réponse.

Sénatrice Omidvar, est-il exact que la grande majorité des biens déjà sanctionnés, qui sont actuellement répertoriés dans la LMES, ne seraient pas couverts par le projet de loi S-217 parce qu'ils appartiennent à des entités plutôt qu'à des particuliers, et que le projet de loi S-217 ne permet que la réaffectation de biens appartenant à des particuliers? En d'autres termes, le projet de loi S-217 n'aurait pas d'effet sur la grande majorité des organismes actuellement sanctionnés en vertu de la LMES?

Senator Omidvar: Thank you, senator, for that question. You are right in that Bill S-217 is focused on foreign nationals and not foreign entities.

At the same time, I should point out that, as the bill was conceived, it was always meant primarily to target individuals.

Senator Richards: Thank you to all the guests. This is a rather broad question, and it is for Mr. Axworthy, please.

How much influence does Canada have internationally with other countries to bolster substantial and sustained will? If it does not, would we be able to proceed unilaterally with regard to this bill?

Mr. Axworthy: I appreciate the question, senator. That is a very important question for the moment.

My view is that Canada has the traction and the history of being able to bring forward into the international arena good ideas that are practical and strategic. If I could, I will just list some that I was involved in such as the landmine treaty. It was something that was a product of Canadian diplomacy.

I think that if the Senate becomes the harbinger for this innovative way of accenting and bolstering the impact of a sanction, it would be something that would be adopted on a much broader scale. The fact that our Deputy Prime Minister is one of the key players in the new G7 task force on how to provide a further enhancement of the sanctioned regime is a very clear signal that they are looking for some leadership from Canada in this area.

The Senate is in a prime position to provide that kind of model that is available. You don't have to go back to the drawing board. I think that the legislation by Senator Omidvar has already provided the kind of pointy end of the spear that will get international response, and I'm quite sure that you will see your handiwork result in fairly major international collaboration.

Senator Richards: Thank you, Mr. Axworthy.

Senator Oh: Thank you, witnesses, for being here.

My question is regarding the establishment of the registry that is proposed to be public, with the name of the person or entity with frozen assets and the value of the assets.

During his recent testimony, Mr. Lévêque said that Global Affairs Canada does not have access to detailed information on assets that have been effectively frozen under Canadian sanction legislation. How would you respond to the legal and resource challenges that GAC has identified with respect to creating a public registry?

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Vous avez raison de dire que le projet de loi S-217 est axé sur les ressortissants étrangers et non sur les entités étrangères.

En même temps, je dois souligner que, tel qu'il a été conçu, le projet de loi a toujours visé à cibler principalement les particuliers.

Le sénateur Richards : Je remercie tous nos invités de s'être joints à nous. Ma question est assez générale, et je l'adresse à M. Axworthy.

Quelle influence le Canada exerce-t-il à l'échelle internationale auprès d'autres pays en vue d'appuyer une volonté considérable et soutenue? Si nous n'en avons pas, serons-nous en mesure d'agir de façon unilatérale à l'égard du projet de loi?

M. Axworthy : Je vous suis reconnaissant de votre question, sénateur. Il s'agit d'une question très importante en ce moment.

Je pense que le Canada a la capacité et les antécédents nécessaires pour présenter sur la scène internationale de bonnes idées qui sont pratiques et stratégiques. Si vous le permettez, je vais en citer quelques-unes auxquelles j'ai contribué, comme le traité contre les mines antipersonnel. Ce traité est un produit de la diplomatie canadienne.

Je pense que si le Sénat devenait le précurseur de cette façon novatrice d'accentuer et de renforcer l'impact d'une sanction, c'est une mesure qui serait adoptée à une échelle beaucoup plus grande. Le fait que notre vice-première ministre est l'un des principaux acteurs du nouveau groupe de travail du G7 sur la façon de renforcer davantage le régime de sanctions est un signal très clair qu'il recherche un certain leadership de la part du Canada dans ce domaine.

Le Sénat est bien placé pour fournir ce type de modèle, qui est déjà disponible. Il ne lui sera pas nécessaire de refaire ses devoirs. Je pense que le projet de loi de la sénatrice Omidvar a déjà fourni la pointe de la lance qui suscitera une réaction internationale, et je suis certain que vous verrez votre travail aboutir à une collaboration internationale assez importante.

Le sénateur Richards : Merci, monsieur Axworthy.

Le sénateur Oh : Je remercie les témoins de leur présence.

Ma question concerne la création du registre que l'on propose de rendre public, dans lequel figurerait le nom de la personne ou de l'entité dont les biens ont été bloqués et la valeur de ses biens.

Dans le cadre du témoignage qu'il a livré récemment, M. Lévêque a déclaré qu'Affaires mondiales Canada n'avait pas accès à des renseignements détaillés sur les biens qui ont effectivement été bloqués en application des sanctions prévues par la loi canadienne. Que pouvez-vous dire à propos des difficultés juridiques et des problèmes de ressources cernés par

My question is for anyone, please.

Mr. Rock: As I heard Mr. Lévêque, he was saying that Global Affairs Canada is not currently eligible to receive that information because it's not included within the list of those who are to receive it by the governing statute. An amendment would be required to bring them into the circle.

My answer to your question, Senator Oh, is that if and when FARA is adopted, there will have to be a consequential amendment to that governing legislation to allow GAC to have access to the information required, which is required to create under the terms of this bill.

Senator Omidvar: Mr. Rock is completely right. I would only add that it is not completely necessary that the registry be held by GAC. It could be held by FINTRAC as well. There are options that the government can consider.

Senator Oh: Are our witnesses aware of whether other countries have registries accessible to the public as part of their sanction regimes? If yes, how do their registries work?

Mr. Rock: I'm not aware whether other countries have. It just seemed to us, as we thought through this proposal at the refugee council, that if the information about what's frozen isn't public, then there's no awareness on the part of Canadians as to what is there to be seized and repurposed.

The idea is to have that information in the public domain, and have interested individuals and groups then invite the Attorney General to bring such an application, given the size of the asset on hand and the nature of the conduct by the person responsible. That is the idea.

Mr. Axworthy: Could I add one small addition?

There is a time-tested technique in diplomacy called "naming and shaming." Having a registry in which people actually have transparent disclosure of where their investments are, in itself, becomes a tool of deterrence and a tool of action. Oftentimes, people are shocked to know exactly who is controlling certain resources and assets in their country. So I think there is that added impact of a transparency that would enhance the impact of the proposal for a registry.

[Translation]

Senator Gerba: My question is for the sponsor of the bill, Senator Omidvar, but perhaps the Honourable Allan Rock can answer it as well.

Affaires mondiales Canada relativement à la création d'un registre public?

Ma question s'adresse à vous tous.

M. Rock : Si j'ai bien compris M. Lévêque, il a dit qu'Affaires mondiales Canada n'était pas actuellement en mesure de recevoir ces renseignements parce que ce ministère ne figure pas dans la liste de ceux qui peuvent les recevoir en vertu de la loi applicable. Un amendement serait nécessaire pour les faire entrer dans ce cercle.

Ma réponse à votre question, sénateur Oh, est que si la Loi sur la réaffectation des biens bloqués est adoptée, il faudra y apporter un amendement corrélatif pour permettre à Affaires mondiales Canada d'accéder aux renseignements nécessaires, qui sont requis en vertu de ce projet de loi.

La sénatrice Omidvar : M. Rock a tout à fait raison. J'ajouterais seulement qu'il n'est pas absolument nécessaire que le registre soit tenu par Affaires mondiales Canada. Il pourrait également être tenu par le CANAFE. Le gouvernement pourrait envisager d'autres options.

Le sénateur Oh : Nos témoins savent-ils si le régime de sanctions d'autres pays compte un registre accessible au public? Si oui, comment ces registres fonctionnent-ils?

M. Rock : Je ne le sais pas. Nous avons simplement jugé, en réfléchissant à cette proposition dans le cadre d'une réunion du Conseil mondial sur les réfugiés, que si les renseignements sur les biens bloqués ne sont pas publics, les Canadiens ne peuvent pas savoir ce qui pourrait être saisi et réaffecté.

L'idée est de faire en sorte que ces renseignements relèvent du domaine public et que les personnes et les groupes intéressés invitent ensuite le procureur général à présenter ce type de requête, en fonction de l'importance du bien en question et de la nature de la conduite de la personne responsable. Voilà l'idée.

M. Axworthy : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose.

Il existe une technique éprouvée en diplomatie qui consiste à « nommer et dénoncer » les personnes ayant commis des actes répréhensibles. Le fait de disposer d'un registre dans lequel on divulgue de manière transparente où se trouvent les investissements des personnes concernées devient en soi un outil de dissuasion et d'action. Souvent, les gens sont choqués d'apprendre qui contrôle certaines ressources et certains biens dans leur pays. Je pense donc que la transparence aurait l'effet supplémentaire de renforcer l'incidence du registre proposé.

[Français]

La sénatrice Gerba : Ma question s'adresse à la marraine du projet de loi, la sénatrice Omidvar, mais l'honorable Allan Rock peut peut-être y répondre aussi.

At the last committee meeting, Deputy Minister Alexandre Lévesque explained that the constitutional division of legislative powers between the provinces and the federal government could be an issue with respect to Bill S-217.

Senator Boniface asked a good question about this issue at the last meeting. We received a written response a few days ago. I'll let the senator speak if she wants to address this matter. Nevertheless, in general, it seems that the division of powers between the levels of government is a significant issue. The goals of the bill are commendable, because the bill seeks to repurpose frozen funds for the people. However, if the implementation of the legislation were to lead to complications between the federal government and the provinces, the goals for repurposing funds would likely be affected and the effectiveness of the legislation would undoubtedly be undermined.

Senator, what are your views on this issue? Do you think that the bill, as it stands, could lead to cooperation issues between the two levels of government? If so, do you have any suggestions?

[English]

Senator Omidvar: Thank you for that excellent and important question.

I am not a constitutional lawyer, so I will defer the question to Mr. Rock, who is. But let me assure you that there are precedents that we can cite to you, and there are opinions from other lawyers at the table.

I will let Mr. Rock answer that question in full.

[Translation]

Mr. Rock: I believe that the bill before you is constitutional. All governments in Canada, including the federal government and the provincial governments, must act within the scope of their constitutional powers.

In my view, this bill concerns Canada's foreign relations, Canada's relations with the world. It fully complies with the constitutional responsibilities and powers of the Government of Canada in that area.

[English]

I can provide another example of other legislation in which this kind of thing is provided for. Section 3(2) of the United Nations Act provides that:

Lors de la dernière séance de ce comité, le sous-ministre Alexandre Lévesque a expliqué que le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs entre les provinces et le gouvernement fédéral pourrait être un enjeu en ce qui concerne le projet de loi S-217.

La sénatrice Boniface a d'ailleurs posé, durant la dernière séance, une question pertinente à ce sujet, dont nous avons reçu la réponse par écrit il y a quelques jours. Je laisserai la sénatrice prendre la parole si elle souhaite rebondir sur cela. Néanmoins, d'un point de vue général, il me semble que cette question du partage des compétences entre les ordres de gouvernement est importante. En effet, les objectifs du projet de loi sont louables, parce qu'on cherche à réaffecter les fonds bloqués aux populations. Toutefois, si la mise en œuvre de la loi donnait lieu à un imbroglio entre le gouvernement fédéral et les provinces, les objectifs de redistribution des fonds s'en trouveraient vraisemblablement affectés, et l'efficacité de la loi serait sans doute altérée.

Madame la sénatrice, quel est votre avis sur cette question? Pensez-vous que le projet de loi, dans sa forme actuelle, pourrait soulever des enjeux de collaboration entre les deux ordres du gouvernement? Si oui, auriez-vous des suggestions à faire à ce sujet?

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Merci pour cette excellente et importante question.

Je ne suis pas avocate de droit constitutionnel, je vais donc m'en remettre à M. Rock, dont c'est le cas. Mais je peux vous assurer que nous pouvons citer des précédents et les autres avocats autour de la table ont également leur avis.

Je vais laisser M. Rock donner une réponse complète à cette question.

[Français]

M. Rock : J'ai déjà constaté que, à mon avis, le projet de loi que vous étudiez est constitutionnel. Il est toujours important que chaque gouvernement au Canada, que ce soit le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux, agisse à l'intérieur des pouvoirs que lui confère la Constitution.

Selon moi, ce projet de loi concerne les relations étrangères du Canada, les relations du Canada avec le monde entier. C'est tout à fait conforme aux responsabilités et aux pouvoirs constitutionnels du gouvernement du Canada de faire exactement cela.

[Traduction]

Je peux fournir un autre exemple de loi prévoyant ce type de mesure. Le paragraphe 3(2) de la Loi sur les Nations Unies prévoit ce qui suit :

Any property dealt with contrary to any order or regulation made under this Act may be seized and detained and is liable to forfeiture at the instance of the Minister of Justice

So it is already recognized in the legislation that when it comes to assets affected by sanctions, the Government of Canada can properly act to seize, detain and confiscate them.

Senator Boniface: Thank you very much to our witnesses, and particularly for the answer to the last question, because I raised this last time. Thank you for the clarity.

My question will be for Senator Omidvar. I want to give you an opportunity to finish your answer to Senator Woo's question around foreign nationals versus the foreign entities piece. I think you were cut off, and there is great interest within the committee for clarity on that.

Senator Omidvar: Thank you, Senator Boniface, for giving me that opportunity. I was beginning to point out that the intent of this bill is to focus on corrupt foreign individuals. That is why we have used the term "foreign national."

Within the sanctioned assets regime, there are any number of individuals, along with any number of foreign entities. Our bill is focused on individuals. At some point in the future, maybe it can go another way, but at this point we are focused on individuals as the primary focus of providing justice to victims from ill-gotten gains.

Mr. Rock: May I just add a word to that, chair? I do not want Senator Woo to be under any misapprehension. If there is a sanctioned individual and that individual, for example, owns shares in an entity, then the assets that are frozen — I mean, that individual is not allowed to deal with those shares if the order is made under SEMA.

What we're proposing in FARA is that those shares would be seized, sold, the proceeds paid into court, and then repurposed as directed by the judge. The mere fact that the asset comes in the form of shares in an entity, or ownership of an entity, does not disqualify the asset for inclusion in FARA.

If individual X from Russia, for example, has been sanctioned, that person cannot deal with assets here in Canada. If those assets include shares in an entity, those shares can be ordered sold and paid into court for redistribution. I just wanted to make that clarifying point.

Les biens ayant servi ou donné lieu à une infraction aux décrets ou règlements pris en application de la présente loi peuvent être saisis et retenus et faire l'objet d'une confiscation sur instance introduite par le ministre de la Justice [...]

La loi reconnaît donc déjà que, dans le cas de biens visés par des sanctions, le gouvernement du Canada peut prendre des mesures appropriées pour les saisir, les retenir et les confisquer.

La sénatrice Boniface : Merci beaucoup à nos témoins, en particulier d'avoir répondu à la dernière question, car j'ai abordé ce point la dernière fois. Merci pour ces précisions.

Ma question s'adresse à la sénatrice Omidvar. J'aimerais vous donner la possibilité de terminer votre réponse à la question du sénateur Woo sur le fait que le projet de loi vise les ressortissants étrangers et non les entités étrangères. Je pense que vous avez été interrompue, et le comité souhaite vivement que les choses soient claires à ce sujet.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie, sénatrice Boniface, de me donner cette possibilité. Je commençais à souligner que ce projet de loi a pour but de se concentrer sur les personnes étrangères corrompues. C'est pourquoi nous avons utilisé le terme « ressortissant étranger ».

Le régime de sanctions vise un grand nombre de personnes ainsi qu'un grand nombre d'entités étrangères. Notre projet de loi est axé sur les personnes. Plus tard, il pourra peut-être prendre une autre direction, mais pour l'instant, nous nous concentrons sur les personnes, car notre objectif principal est de rendre justice aux victimes de gains mal acquis.

M. Rock : Puis-je ajouter quelque chose à ce sujet, monsieur le président? Je tiens à m'assurer que le sénateur Woo ait bien compris. Si une personne est sanctionnée et qu'elle possède, par exemple, des actions au sein d'une entité, les biens qui sont bloqués — je veux dire que cette personne n'est pas autorisée à gérer ces actions si l'ordonnance est rendue en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Ce que nous proposons dans le cadre de la Loi sur la réaffectation des biens bloqués est que ces actions soient saisies, vendues, que le produit de la vente soit versé au tribunal et qu'il soit ensuite réaffecté selon les directives du juge. Le simple fait que les biens prennent la forme d'actions dans une entité, ou de la possession d'une entité, ne les dispense pas d'être visés par la Loi sur la réaffectation des biens bloqués.

Si une personne X originaire de Russie, par exemple, a été sanctionnée, elle ne peut pas gérer des biens ici au Canada. Si ces biens comprennent des actions d'une entité, il est possible d'ordonner la vente de ces actions et de verser ces sommes au tribunal en vue de leur réaffectation. Je voulais simplement que ce soit clair.

The Chair: Thank you. Did Mr. Axworthy want to make a comment as well? We have a minute or so.

Mr. Axworthy: I can make a short comment by way of comparison.

When we were drafting the Rome Statute for the International Criminal Court, it was clear from all the evidence that it was much more important to put the onus on individuals. Too often people would hide behind an entity. They couldn't be found. Once you begin to hold individuals accountable for their actions, then you actually have a point of direct accountability.

I think if you look to that precedent from the international criminal jurisdictions, you will see it would apply equally here.

The Chair: Thank you very much.

Senator Omidvar: If I may, I will take just a second to expand the conversation beyond Ukraine. I know we have been focused on Ukraine, for good reason. When this bill was put on the table two years ago, the invasion of Ukraine was in the future.

I want us to think about the situation in Myanmar. The names of the Tatmadaw generals are on the list. People in Bangladesh, the Rohingya refugees, a million of them, are living in complete squalor in Bangladesh. South Sudan has generated refugees to Uganda, and the names of the warlords are on the sanction list. Venezuela, which has generated millions of refugees into Colombia, the name of President Maduro is on the sanction list.

I want to leave you with the global significance of this bill as opposed to, of course, the focus today on Ukraine. That's it.

The Chair: I would like to thank our witnesses for their testimony today. It was interesting, and we were honoured by your presence.

Colleagues, while we have a hard stop at 1:30, because we have a number of amendments that will possibly be moved today as we proceed through clause-by-clause consideration, I wish to provide all of you with a few reminders.

First, if at any point a senator is unclear as to where we are in the process, please ask for clarification so we are all literally on the same page. In terms of procedural mechanics, senators should know that when more than one amendment is to be proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of that clause. Therefore, before we consider an amendment to a clause, I will verify whether any senators had intended to move an amendment

Le président : Merci. M. Axworthy souhaite-t-il également intervenir? Il nous reste environ une minute.

M. Axworthy : Je peux faire un bref commentaire sous forme de comparaison.

Lorsque nous rédigeons le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, il est clairement ressorti de tous les témoignages qu'il était beaucoup plus important de faire peser la responsabilité sur les personnes. Trop souvent, les personnes se cachaient derrière une entité. On ne pouvait pas les trouver. Lorsque vous commencez à tenir les personnes responsables de leurs actes, vous pouvez alors exiger qu'elles rendent directement des comptes.

Je pense que si l'on s'appuie sur ce précédent de la Cour pénale internationale, on peut en déduire que cela vaut également à ce contexte.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Omidvar : Si vous le permettez, j'aimerais prendre un instant pour élargir la conversation au-delà de l'Ukraine. Je sais que nous nous concentrons sur l'Ukraine, pour de bonnes raisons. Lorsque ce projet de loi a été présenté il y a deux ans, l'invasion de l'Ukraine n'était pas encore survenue.

Je veux que nous songions à la situation au Myanmar. Les noms des généraux de la Tatmadaw figurent sur la liste. Au Bangladesh, les réfugiés rohingyas, au nombre d'un million, vivent dans la misère la plus totale. Le Soudan du Sud a généré des réfugiés en Ouganda, et les noms des chefs de guerre figurent sur la liste des sanctions. Le Venezuela a généré des millions de réfugiés en Colombie et le nom du président Maduro figure également sur la liste des sanctions.

Je veux terminer en soulignant l'importance mondiale de ce projet de loi, même si, évidemment, nous mettons aujourd'hui l'accent sur l'Ukraine. C'est tout.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins d'avoir été présents aujourd'hui. Vos témoignages ont été intéressants, et nous avons été honorés de votre présence.

Chers collègues, nous devons absolument nous arrêter à 13 h 30, et étant donné que plusieurs amendements pourraient être proposés aujourd'hui dans le cadre de l'étude article par article, je souhaite vous faire à tous quelques rappels.

Tout d'abord, si à tout moment un sénateur ne sait plus exactement où nous en sommes dans le processus, il doit demander des éclaircissements afin que nous puissions tous suivre. Pour ce qui est des mécanismes de la procédure, sachez que lorsque plusieurs amendements sont proposés pour un même article, ils doivent l'être dans l'ordre des lignes visées de cet article. Par conséquent, avant d'examiner un amendement à un article, je vérifierai si un autre sénateur avait l'intention de

earlier in that clause. If any senator did intend to move an earlier amendment, they will be given the opportunity to do so.

If a senator is opposed to an entire clause, I remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause as standing as part of the bill. I would also remind senators that some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. To that end, it would be helpful to this process if a senator moving an amendment identified to the committee other clauses in this bill where their amendment could have an effect. This will help ensure members of the committee remain consistent in their decision making. Staff will endeavour to keep track of places where subsequent amendments need to be moved, and they will draw our attention to them.

As we proceed, if committee members have any questions or concerns about the process, they may raise a point of order. As chair, I will listen to arguments and render a ruling after sufficient discussion of the matter. Of course, any decision made by the chair can be appealed to the full committee by asking whether the ruling should be sustained.

As your chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak can do so. I remind senators of our hard stop at 1:30, whether or not we have completed our business today, and ask all senators to please keep their remarks brief and to the point.

If there is ever any uncertainty as to the result of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote, which provides unambiguous results. In the event of a tie, as senators well know, the motion in question is defeated.

Senator Omidvar, the sponsor of the bill, has asked to remain for this portion of the discussion. I would ask if there are any objections to that? Agreed? Thank you very much.

Are there any other questions at this point? If not, we'll move to clause-by-clause consideration.

Is it agreed, honourable senators, that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-217, An Act respecting the repurposing of certain seized, frozen or sequestrated assets?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

proposer un amendement relatif à un passage préalable de ce même article. Dans l'affirmative, il aura la possibilité de le faire.

Si un sénateur s'oppose à l'ensemble d'un article, je vous rappelle qu'en comité, la procédure pertinente n'est pas de proposer une motion visant à supprimer l'ensemble de l'article, mais plutôt de voter contre la proposition voulant que l'article fasse partie du projet de loi. Je rappelle également aux sénateurs que certains amendements proposés peuvent avoir des conséquences sur d'autres parties du projet de loi. Il serait donc utile qu'un sénateur qui propose un amendement indique au comité les autres articles du projet de loi sur lesquels son amendement pourrait avoir un effet. Cela permettra de s'assurer que les membres du comité restent cohérents dans leur prise de décision. Le personnel s'efforcera de noter les emplacements où des amendements ultérieurs devront être apportés, et il attirera notre attention sur ces emplacements.

À mesure que nous avançons, si les membres du comité ont des questions ou des préoccupations au sujet du processus, ils pourront invoquer le Règlement. En tant que président, j'écouterai leurs arguments et je rendrai une décision au terme d'une discussion suffisante sur la question. Bien entendu, toute décision prise par le président peut être portée en appel devant l'ensemble du comité en demandant si la décision doit être maintenue.

En ma qualité de président, je ferai tout mon possible pour que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. Je rappelle aux sénateurs que nous nous arrêterons à 13 h 30, que nous ayons ou non terminé notre étude d'aujourd'hui, et je demande à tous les sénateurs de s'en tenir à des remarques brèves et pertinentes.

En cas d'incertitude quant au résultat d'un vote par oui ou par non ou d'un vote à main levée, la méthode la plus efficace consiste à demander un vote par appel nominal, qui fournit des résultats sans ambiguïté. En cas d'égalité, comme les sénateurs le savent, la motion en question sera rejetée.

La sénatrice Omidvar, qui parraine le projet de loi, a demandé à rester pour cette partie de la discussion. Y a-t-il des objections à cela? D'accord? Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions à ce stade? Sinon, nous allons passer à l'étude article par article.

Honorables sénateurs, est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-217, Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre?

Des voix : Oui.

Le président : Merci. Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix : Oui.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry? I heard a “no”? Thank you.

Senator Woo would like to move an amendment. We will circulate and distribute the amendment right now.

Senator Woo: May I make my remarks, chair, in the interests of time, or shall we wait?

The Chair: Please read the amendment and make your argument, Senator Woo.

Senator Woo: The amendment is being circulated, and you can read it for yourself. If it is adopted, there will have to be a consequential amendment in clause 5 on page 3, for your information.

Allow me to provide for the record my reasoning for the amendment, which seeks to remove from the coverage of the bill two of the three sanctions acts, hence limiting its application to the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act only.

My reasoning is as follows: First, sanctions have multiple purposes, including domestic, political signalling, punishing bad acts and inducing a change in behaviour. Bill S-217 is consistent with the first two objectives but runs counter to the third. A sanction that is irreversible due to the repurposing of a foreign asset would lose any power to induce the bad actor to change.

Repurposing the asset does not add to any deterrent effect because the freezing of the asset is the principal deterrent rather than the act of repurposing.

Second, of the three sanctions acts that Bill S-217 will be applied to, the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act, also known as FACFOA, is not actually part of the sanctions regime. It is, rather, a tool for mutual legal assistance between Canada and a requesting country to repatriate improperly obtained assets of the requesting country through negotiation. I believe it is inappropriate to impose a unilateral asset repurposing function on FACFOA, which should be about Canada working cooperatively with the affected country.

Le président : Est-il convenu de reporter l'étude du préambule?

Des voix : Oui.

Le président : Est-il convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Des voix : Oui.

Le président : L'article 2 est-il adopté? J'ai entendu un « non ». Merci.

Le sénateur Woo souhaite proposer un amendement. Nous allons le faire circuler et le distribuer tout de suite.

Le sénateur Woo : Puis-je formuler mes remarques, monsieur le président, pour économiser du temps, ou devons-nous attendre?

Le président : Veuillez lire l'amendement et présenter votre argument, monsieur Woo.

Le sénateur Woo : Nous distribuons l'amendement en ce moment même, et vous pouvez le lire seuls. À titre d'information, s'il est adopté, un amendement corrélatif devra être apporté à l'article 5 figurant à la page 3.

Je souhaite faire figurer au dossier mon raisonnement concernant l'amendement, qui vise à retirer du champ d'application du projet de loi deux des trois lois sur les sanctions, limitant ainsi son application à la seule Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus.

Mon raisonnement est le suivant : Premièrement, les sanctions ont des objectifs multiples, y compris le signalement national politique, la sanction d'actes répréhensibles et l'incitation à un changement de comportement. Le projet de loi S-217 est compatible avec les deux premiers objectifs, mais va à l'encontre du troisième. Une sanction qui est irréversible en raison de la réaffectation d'un bien étranger perdrait tout pouvoir d'inciter le malfaiteur à changer.

La réaffectation du bien n'ajoute pas à l'effet dissuasif, car le blocage du bien est le principal facteur de dissuasion et non l'acte de réaffectation.

Deuxièmement, parmi les trois lois sur les sanctions auxquelles le projet de loi S-217 s'appliquera, la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus ne fait pas réellement partie du régime de sanctions. Il s'agit plutôt d'un outil d'entraide juridique entre le Canada et un pays demandeur permettant de rapatrier, par voie de négociation, des biens obtenus de façon irrégulière vers ce pays. Je crois qu'il serait inapproprié d'imposer une fonction unilatérale de rapatriement de biens à la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus, qui devrait permettre au Canada de travailler en coopération avec le pays touché.

In situations where the affected country is run by a regime that Canada simply cannot work with, it is, in my opinion, preferable to sequester the assets until such time as an acceptable regime is returned to power than to repurpose the assets unilaterally.

Third, the other two acts covered under Bill S-217 are indeed part of Canada's sanctions regime, but I believe an important distinction can be made between the Special Economic Measures Act, or SEMA, and the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, also known as Magnitsky.

Fourth, SEMA covers sanctions that Canada has chosen to impose on foreign states, persons or entities outside of a UN Security Council resolution. SEMA is very much a tool of Canadian foreign policy and is typically used in conjunction with diplomacy and other tools of statecraft. In this sense, a major goal of SEMA sanctions is to try to induce behaviour change, which is why it explicitly leaves open the possibility of reversing the sanction. For example, a SEMA sanction can be amended or revoked by a motion signed by at least 50 members of the House of Commons and at least 20 members of the Senate. A SEMA-sanctioned asset that is repurposed under Bill S-217 would render useless the behaviour change objective and, I believe, reduce the number of tools in our diplomatic tool kit.

Furthermore, Bill S-217 would not be applicable to a very large proportion of the assets currently frozen under SEMA because the proposed bill only allows for the repurposing of assets belonging to individuals.

Fifth, the Magnitsky Act, on the other hand, is very much about punishing bad actors — only individuals, I should note, not entities — which is consistent with Bill S-217. This act, as suggested in its formal title, seeks to restore “justice for victims of corrupt foreign officials.” Behaviour change does not appear to be a significant objective of Magnitsky except insofar as it has a deterrent effect on would-be violators looking to place assets in Canada.

A quick reading of the MP and senator speeches during the debate on Magnitsky would confirm that Parliament's purpose was much more about justice and restitution than diplomacy.

Sixth, hence, I believe that while Bill S-217 is entirely appropriate for assets frozen under Magnitsky — indeed, I believe it is the logical extension of that bill — the fit is not so good for FACFOA or SEMA.

Lorsque le pays touché est dirigé par un régime avec lequel le Canada ne peut pas travailler, il est préférable, à mon avis, que les biens soient mis sous séquestre jusqu'à ce qu'un régime acceptable revienne au pouvoir, plutôt que de les réaffecter de manière unilatérale.

Troisièmement, les deux autres lois visées par le projet de loi S-217 font partie du régime de sanctions du Canada, mais je crois qu'on peut faire une distinction importante entre la Loi sur les mesures économiques spéciales et la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus, ou loi de Magnitski.

Quatrièmement, la Loi sur les mesures économiques spéciales s'applique à des sanctions que le Canada a décidé d'imposer à des entités, personnes ou États étrangers qui ne découlent pas d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette loi est, en fait, un outil de la politique étrangère canadienne et est habituellement utilisée de concert avec la diplomatie et les autres moyens d'action de l'État. En ce sens, un des objectifs principaux des sanctions imposées dans le cadre de cette loi est d'instiller un changement de comportement, ce qui explique qu'on laisse explicitement la porte ouverte à une annulation des sanctions. À titre d'exemple, une sanction prise en vertu de la loi peut être modifiée ou annulée par une motion signée par au moins 50 députés et au moins 20 sénateurs. Un bien sanctionné en vertu de cette loi qui serait réaffecté aux termes du projet de loi S-217 rendrait inutile l'objectif d'instiller un changement de comportement et, je crois, réduirait le nombre d'outils à notre disposition dans la boîte à outils diplomatiques.

De plus, le projet de loi S-217 ne s'appliquerait pas à une forte proportion des biens actuellement bloqués en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales parce qu'il ne prévoit que la réaffectation des biens appartenant à des personnes.

Cinquièmement, la loi de Magnitski, par contre, vise essentiellement à punir les mauvais joueurs — et seulement des personnes, je dois le souligner, et non des entités — comme c'est le cas pour le projet de loi S-217. La loi, comme le veut son titre officiel, vise à rétablir « la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus ». Le changement de comportement ne semble pas être un objectif de cette loi, si ce n'est d'avoir un effet dissuasif sur les dirigeants corrompus en puissance qui voudraient placer des biens au Canada.

Une consultation rapide des discours des parrains de la loi de Magnitski lors des débats à la Chambre des communes et au Sénat permet de confirmer que l'objectif du Parlement visait avant tout la justice et la restitution plutôt que la diplomatie.

Sixièmement, par conséquent, s'il est tout à fait approprié que le projet de loi S-217 s'applique aux biens bloqués en vertu de la loi de Magnitski — je crois, en fait, qu'il s'agit de sa suite logique —, cela l'est beaucoup moins dans le cas de la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus et la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Finally, it could well be that we move, over time, in the direction of sanctions as the tool that is principally or entirely for the purpose of punishment, in which case we could, at a later date, add SEMA to the coverage of Bill S-217. I believe FACFOA would still be problematic. Thank you, chair, and thank you, colleagues.

The Chair: Thank you very much, Senator Woo.

Senator Harder: Thank you, Senator Woo, for raising this issue.

While I share some of the observations you make as concerns, I'm comforted by the fact that this is not directive but permissive. In other words, the Governor-in-Council can reflect on how, whether and if it's appropriate to use the provisions of Bill S-217 under the circumstances that they find themselves in.

I'm quite comfortable with the broader definition that is in Bill S-217, given the fact that we are operating under the Royal Prerogative, which is an institution I feel is very important for us to protect. It's not counter to the Royal Prerogative. It's simply providing a tool kit in the tool box of diplomacy that otherwise isn't there, so I would oppose your amendments.

Senator Woo: Thank you, Senator Harder. You're quite right that this is an option that's left for the Governor-in-Council, and to that extent perhaps it will never be used in an unacceptable or irresponsible way.

But I'm seeking coherence. I'm seeking coherence in Bill S-217. I believe the best coherence for a bill that seeks to freeze, seize and repurpose assets is, in fact, the Magnitsky bill, which is explicitly about punishment and justice for victims as opposed to SEMA and FACFOA, which have, in the case of SEMA, a very large element of behaviour change and, in the case of FACFOA, very much a focus on mutual legal assistance.

I would much prefer to not give a tool to the government that does not fit the legislation for which that tool is positioned. For that reason, I would propose excising SEMA and FACFOA from Bill S-217. But I thank Senator Harder for his clarification.

Senator Omidvar: I will simply repeat what I said earlier. I believe this amendment would cut this bill off at its knees because it would remove the bill from having an impact on the global sanction regimes — the three that we know.

I will also stress again that when SEMA was called into law, it was made clear during witness testimony that one of the objectives was not just behavioural change but to bring home to another government the real cost of unacceptable behaviour.

Enfin, il se pourrait bien que les sanctions deviennent avec le temps un outil destiné principalement ou uniquement à punir, dans lequel cas, nous pourrions à une date ultérieure ajouter la Loi sur les mesures économiques spéciales à la portée du projet de loi S-217. Pour ce qui est de la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus, le problème reste le même. Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie mes collègues.

Le président : Je vous remercie beaucoup, sénateur Woo.

Le sénateur Harder : Je vous remercie, sénateur Woo, d'avoir soulevé ce point.

Je suis d'accord avec certaines de vos observations, mais ce qui me rassure, c'est le caractère facultatif et non obligatoire du projet de loi S-217. En d'autres mots, le gouverneur en conseil peut décider s'il est approprié d'en activer les dispositions selon les circonstances.

Je suis à l'aise avec la définition très large qui se trouve dans le projet de loi S-217, puisque nous agissons en vertu de la prérogative royale, et qu'il est très important pour nous de la protéger. Cela ne va pas à l'encontre de la prérogative royale. On ajoute simplement un outil dans la boîte à outils diplomatiques qui ne s'y trouve pas actuellement. Je voterai donc contre votre amendement.

Le sénateur Woo : Je vous remercie, sénateur Harder. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'une option pour le gouverneur en conseil. La loi ne serait donc sans doute jamais utilisée de façon inacceptable ou irresponsable.

Ce que je cherche, en fait, c'est la cohérence dans le projet de loi S-217. Je pense qu'il est plus cohérent qu'un projet de loi qui vise à bloquer, à saisir et à réaffecter des biens s'applique à la loi de Magnitski, qui vise expressément à punir les auteurs et à obtenir justice pour les victimes, plutôt qu'à la Loi sur les mesures économiques spéciales, qui vise en grande partie à amener un changement de comportement, et la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus, qui est axée principalement sur l'entraide juridique.

Je préférerais de ne pas donner au gouvernement un outil qui ne cadre pas avec la loi dans laquelle il se trouve. C'est pourquoi je propose de supprimer ces deux lois du projet de loi S-217. Je remercie toutefois le sénateur Harder de cette précision.

La sénatrice Omidvar : Je vais me contenter de répéter ce que j'ai déjà dit. Je pense que cet amendement porterait un coup fatal au projet de loi, qui ne pourrait pas avoir d'effet sur les régimes de sanctions mondiales, les trois que nous connaissons.

J'insisterais encore une fois sur le fait que lorsque la Loi sur les mesures économiques spéciales a été adoptée, il a clairement été mentionné dans les témoignages que l'un des objectifs n'était pas seulement d'en arriver à un changement de comportement,

I will also submit to you that there are many individuals and entities on those lists that have not changed their behaviour, and I believe there are some individuals — let's talk about individuals only — who will never change their behaviour. So waiting forever whilst people suffer and live through the kind of indignity that we know of is not supportable to me, and that is what this bill suggests to do.

Senator MacDonald: I read over Senator Woo's rationale for his amendments of Bill S-217. He essentially wants to weaken the bill in order to allow for more flexibility, in his words, "because Bill S-217 runs counter to changing bad behaviour."

He says that a major goal of SEMA, for example, is to induce behavioural change. One cannot do that if the assets are repurposed by a court. He argues that this would eliminate the incentive to change behaviour, so he proposes to limit the application to the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, which we know as the Sergei Magnitsky Law.

Senator Woo's first point is that if Canada was to seize an asset from someone under sanctions, the seizure of that asset means that there can be no promise of the return of the seized asset to induce better behaviour. That might be so if the only purpose of the asset seizure is to change behaviour after the illegal acts have been committed.

But today, seizing an asset is meant to show an individual — for example, one tied to the Putin regime — that Canada intends to penalize them and take the fruits of their ill-gotten gains from them. It is meant to dissuade them from behaving improperly from beginning, not just after they've been caught.

So Senator Woo's amendment, in my eyes, will undermine the intent of the bill and weaken it, so I cannot support the amendment, and I encourage colleagues to defeat this amendment. Thank you.

The Chair: Senator Coyle, I saw you had your hand up, but then it went down. I just want to make sure that we're not making a mistake here; there was a technical glitch. Senator Coyle, did you have a comment?

Senator Coyle: It was covered by Senator Omidvar.

The Chair: Thank you very much. Are we ready for the question?

mais de bien faire comprendre à un autre gouvernement le coût réel d'un comportement inacceptable.

Je voudrais aussi vous faire remarquer que beaucoup de personnes sur les listes n'ont pas changé de comportement, et je pense que certaines personnes — pour parler des personnes seulement — ne le feront jamais. Je ne peux pas supporter l'idée d'attendre indéfiniment pendant que des gens souffrent et subissent les outrages que nous connaissons, et ce projet de loi vise à remédier à ce problème.

Le sénateur MacDonald : J'ai lu les raisons pour lesquelles le sénateur Woo veut apporter ces amendements au projet de loi S-217. Il veut essentiellement l'affaiblir pour en accroître la souplesse parce que, selon lui, il va à l'encontre de l'objectif de changer les comportements condamnables.

Il dit que l'un des objectifs principaux de la Loi sur les mesures économiques spéciales, par exemple, est d'amener un changement de comportement, et qu'on ne peut pas y arriver si les biens sont réaffectés par un tribunal. Il soutient qu'on supprimerait ainsi l'incitatif à changer de comportement, et il propose donc de limiter l'application du projet de loi à la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus, la loi de Magnitski.

Le premier point du sénateur Woo est que si le Canada saisit un bien appartenant à une personne sanctionnée, la saisie de ce bien signifie qu'on ne peut promettre son retour pour encourager un changement de comportement. Cela peut être le cas si le seul objectif de la saisie est d'amener un changement de comportement après que des gestes illégaux ont été posés.

Toutefois, la saisie d'un bien vise aujourd'hui à montrer à une personne — qui a, par exemple, des liens avec le régime de Poutine — que le Canada entend les sanctionner en saisissant le fruit de leurs gains mal acquis. Cela vise à les dissuader avant les agissements et non pas seulement après.

À mon avis, l'amendement du sénateur Woo va diluer l'intention du projet de loi et l'affaiblir, si bien que je ne peux pas l'appuyer, et j'encourage mes collègues à voter contre. Je vous remercie.

Le président : Sénatrice Coyle, j'ai vu que vous aviez la main levée, mais elle a été rabaissée. Je veux simplement m'assurer de ne pas commettre d'erreur. Il y a eu un problème technique. Voulez-vous prendre la parole?

La sénatrice Coyle : La sénatrice Omidvar a parlé des points que je voulais soulever.

Le président : Je vous remercie beaucoup. Sommes-nous prêts à passer au vote?

It is moved by the Honourable Senator Woo:

That Bill S-217 be amended in clause 2, on page 2, by replacing lines 13 to 18 with the following:

“order under paragraph 4(1)(b) of the *Justice for Victims of*”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? I heard a yes and a no. I think the “nays” have it.

The motion is defeated.

Are there any other amendments to clause 2?

Senator Coyle: Yes, I have another amendment to clause 2, and I will give you the rationale before I give you the amendment, and you’ve already heard Senator Omidvar speak to this amendment.

This one and another one which I will bring forward are responses to the testimony we heard at the last Foreign Affairs Committee. The rationale for this amendment is that FARA defines frozen assets as property that the Governor-in-Council caused to be seized, frozen or sequestered by order under paragraph 4(1)(b) of SEMA.

Mr. Lévêque told our committee last week that the Governor-in-Council does not often use paragraph 4(1)(b) of SEMA but rather makes most orders under paragraph 4(1)(a). Therefore, FARA is limited in its application to a category of assets frozen by the GIC under paragraph 4(1)(b) of SEMA.

So the remedy, as was suggested, is to amend the definition of “frozen assets” to include assets in respect of which the GIC has made an order under either paragraph 4(1)(a) or (b) of SEMA.

I move:

That Bill S-217 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 14 with the following:

“(a) section 4 of the *Special Economic Mea*”.

The Chair: Thank you, Senator Coyle. Would anyone like to engage on debate on this amendment?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Agreed.

Shall clause 2, as amended, carry? It is agreed?

Il est proposé par le sénateur Woo :

Que le projet de loi S-217 soit modifié à l’article 2, à la page 2, par substitution, aux lignes 9 à 14, de ce qui suit :

« vertu de l’alinéa 4(1)b) de la *Loi sur la justice pour les vic-* ».

Plaît-il aux sénateurs d’adopter la motion d’amendement? J’ai entendu des oui et des non. Je pense que les non l’emportent.

La motion est rejetée.

Y a-t-il d’autres amendements à l’article 2?

La sénatrice Coyle : Oui, j’ai un autre amendement à l’article 2, et je vais vous en expliquer les raisons avant de le présenter. La sénatrice Omidvar en a déjà parlé.

Cet amendement, et un autre que je vais présenter plus tard, découle d’un témoignage entendu lors de la dernière séance du comité. Je propose cet amendement parce que la loi sur la réaffectation des biens bloqués définit « bien bloqué » comme tout bien que le gouverneur en conseil a fait saisir, bloquer ou mettre sous séquestre par décret en vertu du paragraphe 4(1) de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

M. Lévêque nous a dit la semaine dernière que le gouverneur en conseil recourt rarement à la deuxième option prévue au paragraphe 4(1) de la Loi sur les mesures économiques spéciales et choisit plutôt la première option prévue au même paragraphe. L’application de la loi sur la réaffectation des biens bloqués est donc limitée à une catégorie de biens bloqués par le gouverneur en conseil en vertu de la deuxième option prévue au paragraphe 4(1) de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Pour remédier à ce problème, comme il a été suggéré, je propose donc d’amender la définition de « bien bloqué » pour inclure les biens pour lesquels le gouverneur en conseil a pris un décret en vertu des deux options prévues au paragraphe 4(1) de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Je propose :

Que le projet de loi S-217 soit modifié à l’article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« a) l’article 4 de la *Loi sur les mesures écono-* ».

Le président : Je vous remercie, sénatrice Coyle. Quelqu’un aimerait-il prendre la parole au sujet de cet amendement?

Plaît-il aux sénateurs d’adopter cette motion? La motion est adoptée.

L’article 2 modifié est-il adopté? Il est adopté?

[*Translation*]

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 6 carry? Senator Coyle? Quickly, please.

[*English*]

Senator Coyle: It's a little awkward online doing the clause-by-clause consideration. Could we go back to clause 6?

The Chair: Please do, Senator Coyle.

Senator Coyle: Again, as I mentioned earlier, this is an amendment made as a response to testimony we heard last week. Witness Meredith Lilly said that the:

. . . proposed FARA legislation, is narrower in the list of conditions for repurposing than the enabling legislation in SEMA. By far the most common legal rationale for imposing Canadian sanctions is for the condition of:

. . . a grave breach of international peace and security that has resulted or is likely to result in a serious international crisis

— as defined in SEMA.

This is the legal rationale listed for the more than 800 individuals sanctioned to date over Russia's invasion of Ukraine. However, the SEMA condition of a "grave breach of international peace and security" is not listed under FARA for repurposing assets. Instead, FARA casts a narrower set of conditions that requires evidence that sanctioned individuals have been responsible for or complicit in human rights violations, forced displacement or significant acts of corruption.

This matters because this inconsistency of language may potentially impact the court's ability to fully repurpose assets that have been frozen in Canada, particularly with respect to the current crisis in Ukraine —

— and we've been talking about that.

[*Français*]

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 6 est-il adopté? Sénatrice Coyle? Très rapidement, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

La sénatrice Coyle : C'est un peu difficile de procéder à l'étude article par article en ligne. Peut-on revenir à l'article 6?

Le président : Allez-y, sénatrice Coyle.

La sénatrice Coyle : Encore une fois, comme je l'ai mentionné précédemment, il s'agit d'un amendement qui découle d'un témoignage entendu la semaine dernière. Meredith Lilly a mentionné que :

[...] le projet de loi à l'étude est plus restreint dans la liste des conditions de réaffectation que ne l'est la loi habilitante, la LMES. La justification juridique la plus courante, et de loin, pour imposer des sanctions canadiennes est la condition suivante :

[...] une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales est susceptible d'entraîner ou a entraîné une grave crise internationale...

... comme le dit la LMES.

Il s'agit de la justification juridique invoquée pour les plus de 800 personnes sanctionnées à ce jour à cause de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Toutefois, la condition de la LMES, une « rupture grave de la paix et de la sécurité internationales », ne figure pas dans le projet de loi pour la réaffectation des biens. Il propose plutôt un ensemble restreint de conditions qui exige des preuves que les personnes sanctionnées ont été responsables ou complices de violations des droits de la personne, de déplacements forcés ou d'actes de corruption à grande échelle.

La question n'est pas futile, car cette incohérence de libellé pourrait avoir une incidence sur la capacité de la juridiction compétente de réaffecter pleinement des biens qui ont été bloqués au Canada, particulièrement en ce qui concerne la crise actuelle en Ukraine...

... et nous en avons parlé.

. . . Therefore, I want to ensure the list of conditions reflected in FARA reflects the intentions of senators for its potential use should the bill pass.

Therefore, to ensure that FARA aligns with SEMA — so we're at clause 6, page 3 — and I move now:

That Bill S-217 be amended in clause 6, on page 3, by adding the following after line 25:

“(a.1) a grave breach of international peace and security that resulted in or is likely to result in a serious international crisis;”.

Senator MacDonald: In regard to this amendment, Senator Coyle's amendment would add a new subclause expanding the reasons that an asset may be seized to include:

(a.1) a grave breach of international peace and security that resulted in or is likely to result in a serious international crisis . . .

I think this provision is a little bit broad. How would a grave breach of international peace and security likely to result in a serious international crisis be defined? It could be defined as almost anything. For example, could it include NATO's intervention in Afghanistan or NATO's intervention in Kosovo in 1999? Some might argue that a grave breach of international peace resulting in a crisis could be so defined.

My view is that this amendment is too broad. I understand the intent is to try to apply to Ukraine, but I think better alternative wording might then say, “a foreign national responsible for or complicit in.” New (a.1): An invasion by one member of the United Nations of a territory of another member of the United Nations where that action is condemned either by the Security Council of the United Nations or through a majority vote of the General Assembly of the United Nations where Canada also votes in favour? I think we could look at that.

When I was 12 years old, Israel pre-emptively initiated a defensive attack on states that were amassing forces against her in 1967. Under Senator Coyle's amendment, this could be characterized as a grave breach of international peace and security leading to a crisis. The majority of states in the UN General Assembly probably would have described it as such, but I don't think Canada would have seen it as such.

I think this is another example of why this proposed amendment is potentially too broad and why it needs to be rejected or replaced with a provision that's focused directly on invasions and Canada clearly condemning the specific action in question. When you broaden the application of Bill S-217 in this

[...] Par conséquent, je veux m'assurer que la liste des conditions énoncées dans le projet de loi est fidèle aux intentions des sénateurs quant à son utilisation éventuelle si le projet de loi est adopté.

Ainsi, pour s'assurer que la loi sur la réaffectation des biens bloqués s'harmonise avec la Loi sur les mesures économiques spéciales — nous en sommes à l'article 6, page 3 —, je propose :

Que le projet de loi S-217 soit modifié à l'article 6, à la page 3, par adjonction, après la ligne 29, de ce qui suit :

« a.1) soit d'une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales qui a entraîné ou est susceptible d'entraîner une grave crise internationale; ».

Le sénateur MacDonald : L'amendement de la sénatrice Coyle aurait pour effet d'ajouter un sous-alinéa pour élargir les motifs pour lesquels un bien peut être saisi afin d'inclure :

a.1) soit d'une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales qui a entraîné ou est susceptible d'entraîner une grave crise internationale [...]

Je pense que la portée de cette disposition est trop vaste. Comment une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales se définirait-elle? Presque tout pourrait en faire partie. Par exemple, cela pourrait-il inclure l'intervention de l'OTAN en Afghanistan ou l'intervention de l'OTAN au Kosovo en 1999? Certains pourraient avancer qu'on peut définir ainsi une rupture sérieuse de la paix susceptible d'entraîner une grave crise internationale.

À mon avis, la portée est trop vaste. Je comprends que le but est de faire en sorte qu'elle s'applique à l'Ukraine, mais une autre solution pourrait être de dire « un étranger qui est responsable ou complice » et le nouveau a.1) : d'une invasion par un membre des Nations unies du territoire d'un autre membre des Nations unies, et dont l'action est condamnée soit par le Conseil de sécurité, soit par un vote majoritaire de l'Assemblée générale que le Canada a appuyé. Je pense que nous pourrions examiner la question.

Lorsque j'avais 12 ans, Israël a lancé une attaque de défense préventive sur les États qui se mobilisaient contre elle en 1967. Au vu de l'amendement de la sénatrice Coyle, cela aurait pu être considéré comme une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales entraînant ou étant susceptible d'entraîner une crise. La majorité des États à l'Assemblée générale des Nations unies l'auraient sans doute qualifiée ainsi, mais je ne pense pas que cela aurait été le cas du Canada.

À mon avis, il s'agit d'un autre exemple qui montre que l'amendement proposé ratisse sans doute trop large et qu'il doit être rejeté ou remplacé par une disposition qui porte expressément sur les invasions et le fait que le Canada les condamne clairement. En élargissant ainsi l'application du projet

manner, I think you can trigger unintended consequences. I think it's too broad and it should be rejected in its present form.

Senator Richards: I agree with Senator MacDonald. I think it's broad. Worse, I think it's almost wholly subjective, and I don't think we need it in this bill. That's my position on it.

Senator Omidvar: Thank you for your comments, Senator MacDonald and Senator Richards. I just want to remind everyone that it is the Attorney General of Canada who would make the application for confiscation and repurposing based on the consent of the government. It would be at their discretion. I believe inserting this language into the bill gives the Attorney General the capacity to go further, but it is based on discretion and foreign policy objectives. It's not every international crisis and every breach of international security.

Senator Coyle: I'd like to thank my colleague. I was going to say something similar. Of course, we're also trying to bring it in alignment with the language in SEMA. For that reason and the point being, this will be used very carefully. The whole thing will be used carefully with discretion, and I don't believe it goes too far given that consideration.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: I think the "yeas" have it.

Senator MacDonald, would you be satisfied with "on division" on this?

Senator MacDonald: I would like to have a vote on this, if we could.

The Chair: Thank you.

Gaëtane Lemay, Clerk of the Committee: This is a vote on the amendment by Senator Coyle to clause 6, page 3, line 25. She has already read her amendment, so I'm calling the vote. Honourable senators, how do you vote? Yes, no, or abstain.

The Honourable Senator Boehm?

Senator Boehm: Yes.

Ms. Lemay: The Honourable Senator Boniface?

Senator Boniface: Yes.

Ms. Lemay: The Honourable Senator Coyle?

de loi S-217, cela peut avoir des conséquences inattendues. Je pense que l'amendement ratisse trop large et qu'il doit être rejeté dans sa forme actuelle.

Le sénateur Richards : Je suis d'accord avec le sénateur MacDonald. Je pense qu'il ratisse large. Et pire encore, je pense qu'il est presque entièrement subjectif, et je ne pense pas qu'il soit nécessaire dans le projet de loi. C'est mon avis.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de vos observations, sénateur MacDonald et sénateur Richards. Je veux simplement rappeler à tous que c'est le procureur général du Canada qui fera la demande de confiscation et de réaffectation en fonction du consentement du gouvernement, et qu'il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire. L'ajout de ce libellé lui donne les moyens d'en faire plus, mais le pouvoir est discrétionnaire et la décision sera basée sur les objectifs de la politique étrangère. Cela ne s'appliquera pas à toutes les crises internationales et à toutes les ruptures de la sécurité internationale.

La sénatrice Coyle : J'aimerais remercier ma collègue. J'allais dire quelque chose de semblable. Nous nous efforçons, bien entendu, d'harmoniser le libellé avec ce qui se trouve dans la Loi sur les mesures économiques spéciales. La disposition sera donc utilisée de façon prudente et avec discernement, je ne pense pas qu'elle aille trop loin pour cette raison.

Le président : Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Je pense que les oui l'emportent.

Sénateur MacDonald, seriez-vous d'accord pour une adoption « avec dissidence »?

Le sénateur MacDonald : J'aimerais demander le vote, si c'est possible.

Le président : Je vous remercie.

Gaëtane Lemay, greffière du comité : Le vote porte sur l'amendement de la sénatrice Coyle, article 6, page 3, ligne 29. Comme elle a déjà lu son amendement, je vais procéder au vote. Les sénateurs peuvent répondre par oui, non ou abstention.

Sénateur Boehm?

Le sénateur Boehm : Oui.

Mme Lemay : Sénatrice Boniface?

La sénatrice Boniface : Oui.

Mme Lemay : Sénatrice Coyle?

Senator Coyle: Yes.	La sénatrice Coyle : Oui.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Deacon?	Mme Lemay : Sénatrice Deacon?
Senator M. Deacon: Yes.	La sénatrice M. Deacon : Oui.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Gerba?	Mme Lemay : Sénatrice Gerba?
Senator Gerba: Yes.	La sénatrice Gerba : Oui.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Greene?	Mme Lemay : Sénateur Greene?
Senator Greene: Yes.	Le sénateur Greene : Oui.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Harder?	Mme Lemay : Sénateur Harder?
Senator Harder: Yes.	Le sénateur Harder : Oui.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Housakos?	Mme Lemay : Sénateur Housakos?
Senator Housakos: No.	Le sénateur Housakos : Non.
Ms. Lemay: The Honourable Senator MacDonald?	Mme Lemay : Sénateur MacDonald?
Senator MacDonald: No.	Le sénateur MacDonald : Non.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Oh?	Mme Lemay : Sénateur Oh?
Senator Oh: No.	Le sénateur Oh : Non.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Ravalia?	Mme Lemay : Sénateur Ravalia?
Senator Ravalia: Yes.	Le sénateur Ravalia : Oui.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Richards?	Mme Lemay : Sénateur Richards?
Senator Richards: No.	Le sénateur Richards : Non.
Ms. Lemay: The Honourable Senator Woo?	Mme Lemay : Sénateur Woo?
Senator Woo: Yes.	Le sénateur Woo : Oui.
Ms. Lemay: The results: Yes, nine; no, four; abstentions, zero.	Mme Lemay : Le résultat est : pour, 9; contre, 4; et abstention, 0.
The Chair: Motion carried. We will go back to clause 7. Shall clause 7 carry? Shall clause 8 carry? Shall clause 9 carry? I'm sorry, we'll have to go back to — is it clause 8?	Le président : La motion est adoptée. Nous passons à l'article 7. L'article 7 est-il adopté? L'article 8 est-il adopté? L'article 9 est-il adopté? Je suis désolé, nous allons devoir revenir en arrière... est-ce l'article 8?
Ms. Lemay: Yes, clause 8, but before that, clause 6 as amended.	Mme Lemay : Oui, l'article 8, mais auparavant, l'article 6 modifié.
The Chair: We also didn't carry clause 6 as amended. Clause 6, as amended? Agreed. Okay.	Le président : De plus, nous n'avons pas adopté l'article 6, tel que modifié. L'article 6, tel que modifié? Il est adopté. D'accord.

We have a bit of a technical delay. Part of it is that my sign plates do not allow me to look over at the monitor, so I didn't quite see Senator Gerba who wanted to speak, I believe, on clause 8, on a proposed amendment.

[Translation]

Senator, you have the floor.

Senator Gerba: Thank you, Mr. Chair. My proposed amendment is inspired by the Foreign Illicit Assets Act, which Switzerland passed in 2016. It's currently being used as a reference in this area. The legislation contains a provision authorizing the equivalent levy of up to 2.5% of the total value of the seized assets. The goal is to cover the costs of the proceedings and confiscation.

As you know, Mr. Chair and fellow colleagues, I come from a business background, where operational and management costs are extremely significant. These costs can't be overlooked. Someone must pay for the operations. The legislation covers everything except who will pay for the management of anything confiscated and the repurposing process. Someone must pay for this. That's the reason for my proposed amendment.

When asked last week about the possibility of including a similar provision in Bill S-217, some speakers at the meeting welcomed the proposal. I'll quote Assistant Deputy Minister Alexandre Lévêque, who said as follows:

I think what you are referring to is entirely appropriate and sensible. Indeed, if this bill comes into being, we would like to see the administrative considerations of the costs of administration to support the operations taken into account. It would be a bit premature to give you an exact percentage, but you are right that these kinds of costs should be considered in order to align resources with objectives.

Ms. Côté-Freeman also readily stated as follows:

As you have clearly understood from my remarks, we support the bill and certainly its spirit. The problem in Canada is that we have very few anti-corruption laws that are implemented. We have very limited resources for that.

Funding for the goals of this bill provides an additional guarantee that they'll be implemented. Since no funding mechanism is provided, the legislation won't be implemented, because the money must be found somewhere.

Nous avons un léger retard pour des raisons techniques. C'est notamment en raison de ma plaque d'identification qui m'empêche de voir l'écran, alors je n'ai pas vu que la sénatrice Gerba voulait intervenir, je crois, sur l'amendement proposé à l'article 8.

[Français]

Vous avez la parole, sénatrice.

La sénatrice Gerba : Merci, monsieur le président. En fait, l'amendement que je propose s'inspire de la Loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite, qui a été adoptée en 2016 par la Suisse, qui est une référence en la matière aujourd'hui. Cette loi contient une disposition autorisant le prélèvement équivalent au maximum de 2,5 % de la valeur totale des biens saisis, dans l'objectif de couvrir les frais de procédure et de confiscation.

Comme vous le savez, monsieur le président et chers collègues, je viens du milieu des affaires, où les frais opérationnels et de gestion sont très, très importants. On ne peut pas faire fi de ces frais. Il faut que quelqu'un paie pour l'opération. La loi prévoit tout, sauf qui va payer pour la gestion de tout ce qui est confisqué et comment ce sera redistribué. Il faut que quelqu'un l'assume. C'est ce qui est à la base de l'amendement que je propose.

Interrogés la semaine dernière sur la possibilité d'intégrer une disposition semblable dans le projet de loi S-217, des intervenants ont, lors de cette séance, accueilli favorablement la proposition. Je cite le sous-ministre adjoint Alexandre Lévêque, qui a dit ceci :

Je crois que ce à quoi vous faites allusion est tout à fait adéquat et judicieux. En effet, si ce projet de loi voit le jour, nous souhaiterions que les considérations administratives liées aux coûts d'administration visant à soutenir les opérations soient prises en compte. Il serait un peu prématuré de vous donner un pourcentage exact, mais vous avez raison de penser que ce genre de coûts devrait être considéré afin que l'on aligne les ressources avec les objectifs.

Mme Côté-Freeman a également affirmé ce qui suit d'emblée, et je cite :

Comme vous l'avez bien compris dans mes propos, nous appuyons le projet de loi et certainement son esprit. Le problème au Canada, c'est qu'on a très peu de lois qui luttent contre la corruption qui sont mises en œuvre. Nous avons des ressources très limitées par rapport à cela.

La question du financement des objectifs poursuivis dans ce projet de loi est une garantie supplémentaire de leur mise en œuvre. Puisqu'on ne prévoit aucun mécanisme de financement, la loi ne sera pas mise en œuvre, parce qu'il faudra aller chercher l'argent quelque part.

Moreover, the confiscation and restitution processes are undoubtedly complex and very costly. That's why I'm moving the following amendment:

That Bill S-217 be amended in clause 8, on page 4, by adding the following after line 33:

(1.1) Before making an order under subsection (1), the court may order, on such terms and conditions that it considers appropriate, that an amount not to exceed 2.5% of the value a frozen asset to which the moneys paid into court relate be provided to Her Majesty in Right of Canada or a province to reimburse costs incurred to administer this Act and any activities associated with the frozen asset under

- (a) the *Special Economic Measures Act*;
- (b) the *Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act*; or;
- (c) the *Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act (Sergei Magnitsky Law)*.

That's my proposal. I'll let you debate it.

The Chair: Thank you, Senator Gerba. Is there any debate?

[English]

Senator Harder: Thanks very much, colleagues.

I have two concerns with this. I appreciate that it's permissive so it does not require this, but one concern would be that I would not want any skeptic to accuse the Government of Canada for going after an asset for repurposing to get 2.5%. The other concern is the one that Senator Omidvar raised earlier, which is that, at the end of the day, that would be 2.5% or lower, depending upon the exercise of discretion, fewer funds available for repurposing and, therefore, we would, in a sense, be denying the full benefit and effect of the repurposing.

I appreciate what the senator is seeking to do here, but I am concerned on those bases.

Senator Woo: I want to associate myself with Senator Harder's comments and follow the principle that we discussed earlier on my own amendment, which is that we should not put into a bill an act that we don't want the government to have access to, even if it is permissive in intent.

The Chair: Thank you very much. Anyone else on debate?

Par ailleurs, les processus de confiscation et de restitution sont sans aucun doute complexes et très onéreux. C'est pourquoi je propose l'amendement suivant :

Que le projet de loi S-217 soit modifié à l'article 8, à la page 4, par adjonction, après la ligne 32, de ce qui suit :

(1.1) Avant de rendre une ordonnance en vertu du paragraphe (1), le tribunal peut ordonner, aux conditions qu'il estime indiquées, qu'une somme n'excédant pas 2,5 % de la valeur d'un bien bloqué à l'égard duquel des sommes lui ont été versées soit remise à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province pour rembourser les coûts liés à l'application de la présente loi et à la gestion des activités associées au bien bloqué sous le régime de l'une ou l'autre des lois suivantes :

- a) la *Loi sur les mesures économiques spéciales*;
- b) la *Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus*;
- c) la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski)*.

Voilà ce que je propose, et je vous laisse en débattre.

Le président : Merci sénatrice Gerba. Y a-t-il débat?

[Traduction]

Le sénateur Harder : Merci beaucoup, chers collègues.

J'ai deux préoccupations à ce sujet. Je comprends l'aspect permissif, et donc ceci n'est pas nécessaire, mais voici l'une de mes préoccupations : une personne sceptique pourrait accuser le gouvernement de cibler un bien pour le réaffecter afin de toucher 2,5 %. Mon autre préoccupation est la même soulevée plus tôt par la sénatrice Omidvar, à savoir, qu'au bout du compte, cela représenterait 2,5 % ou moins, selon l'application du pouvoir discrétionnaire. Autrement dit, ce sont moins de fonds disponibles pour la réaffectation et, par conséquent, nous serions privés de tous les avantages et des effets de la réaffectation.

Je suis préoccupé pour ces raisons, mais je comprends ce que la sénatrice tente de faire ici.

Le sénateur Woo : J'abonde dans le même sens que le sénateur Harder et je souhaite suivre le principe dont nous avons discuté plus tôt pour mon propre amendement, à savoir que nous ne devrions pas inclure dans un projet de loi une mesure à laquelle nous ne voulons pas que le gouvernement ait recours, bien qu'elle soit permissive dans les faits.

Le président : Merci beaucoup. Quelqu'un d'autre veut intervenir sur la question?

[*Translation*]

Senator Gerba: I understand the concern that the federal government won't reduce the amounts. I'm concerned about who will cover these costs. The 2.5% is a maximum amount. However, regardless of the amount in question, there will need to be a mechanism for managing the money or assets and the Canadian taxpayers will have to cover the costs.

Is it a given that the taxpayers will bear the cost of managing these funds and compensating the victims? That's what I wanted to say.

The Chair: Thank you for your explanation, Senator Gerba. Are there any other comments?

[*English*]

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? I have one "yes." In my opinion, the "nays" have it. We can defeat it, on division, if that is acceptable. Defeated, on division.

Shall clause 9 carry? Carried.

Shall the preamble carry? Carried.

Shall the title carry? Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry? Carried.

Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Is it agreed, honourable senators, that I report this bill, as amended, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Lemay: We have to go back to clause 8, because we defeated the amendment but did not adopt clause 8.

The Chair: Okay. The clerk is telling me that we did not formally adopt clause 8. My error. I thought that we had.

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Je comprends qu'il y ait des réticences par rapport au fait que le gouvernement fédéral ne diminuera pas les sommes. Ma préoccupation, c'est de savoir qui prendra ces frais en charge. Le pourcentage de 2,5 % représente un maximum, mais peu importe le montant dont on parle, il faudra avoir un mécanisme de gestion de ces sommes ou de ces biens, et les contribuables canadiens devront en assumer les coûts.

Est-ce que nous tenons pour acquis que ce sont les contribuables qui assumeront la gestion de ces fonds et la rétribution aux victimes? C'était mon commentaire.

Le président : Merci de votre explication, sénatrice Gerba. Y a-t-il d'autres commentaires?

[*Traduction*]

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion modifiée? J'ai un oui. À mon avis, les non l'emportent. Nous pouvons la rejeter, avec dissidence, si cela vous va. Rejetée, avec dissidence.

Est-ce que l'article 9 est adopté? Adopté.

Le préambule est-il adopté? Adopté.

Le titre est-il adopté? Adopté.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté? Adopté.

Le projet de loi, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport de ce projet de loi, tel que modifié, au Sénat?

Des voix : D'accord.

Mme Lemay : Nous devons revenir à l'article 8, car nous avons rejeté l'amendement, mais n'avons pas adopté l'article.

Le président : D'accord. La greffière me dit que nous n'avons pas officiellement adopté l'article 8. C'est une erreur de ma part. Je pensais que nous l'avions adopté.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Thank you.

Is it agreed, honourable senators:

That the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes as a result of the amendments adopted by the committee, including updating cross-references and renumbering of provisions?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

If there are no other items, colleagues, we will adjourn the meeting. Our next meeting will take place next Thursday, April 7. That is when we will begin our study on the Canadian foreign service and elements of the foreign policy machinery within Global Affairs Canada.

Senator M. Deacon: I wanted to make sure we finished the amendments before I made a formal comment. May I do so?

The Chair: Proceed.

Senator M. Deacon: I indicated to my colleagues that I planned on putting an amendment forward and did not do so. However, for the record, I would like to share this with you.

Feedback last week and some suggestions from our witnesses drove me to take a closer look at the term “foreign national” versus a “foreign citizen” or “foreign person.” I did that in consultation with others around the table to make the decision to review this bill in whole. I made the decision that bringing that as an amendment actually created some other situations and challenges.

So I declined to amend it, but I wanted to indicate that it was on the radar, certainly with respect to feedback from our witnesses last week.

The Chair: Thank you very much, Senator Deacon. I apologize for not having seen you earlier. Thank you for your comment, which we will, of course, add to the record.

(The committee adjourned.)

Le président : Merci.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs :

Que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications de forme, grammaticales ou d'autres corrections mineures nécessaires découlant des amendements adoptés par le comité, y compris la mise à jour des renvois et de la désignation numérique des dispositions?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Si nous avons terminé, chers collègues, je vais lever la séance. Notre prochaine réunion aura lieu jeudi prochain, le 7 avril. Nous entamerons notre étude sur le service extérieur canadien et d'autres éléments de l'appareil de politique étrangère au sein d'Affaires mondiales Canada.

La sénatrice M. Deacon : Je veux m'assurer que nous avons terminé les amendements avant de formuler une observation officielle. Vous permettez?

Le président : Allez-y.

La sénatrice M. Deacon : J'avais mentionné à mes collègues que j'avais l'intention de présenter un amendement, ce que je n'ai pas fait au bout du compte. Cependant, aux fins du compte rendu officiel, je tiens à préciser ceci.

La rétroaction reçue la semaine dernière et certaines suggestions de nos témoins m'ont poussée à examiner de plus près l'expression « ressortissant étranger » par opposition à « citoyen étranger » ou « personne étrangère ». Je l'ai fait en consultation avec les autres autour de la table dans le but de prendre la décision de revoir ce projet de loi dans son ensemble. Je me suis rendu compte que cet amendement allait en fait donner lieu à d'autres situations et d'autres défis.

J'ai donc choisi de ne pas proposer l'amendement, mais je voulais mentionner que c'était envisagé, et je voulais évidemment tenir compte de la rétroaction de nos témoins la semaine dernière.

Le président : Merci beaucoup, madame la sénatrice Deacon. Je m'excuse de ne pas vous avoir vue plus tôt. Merci de vos observations qui seront, bien sûr, ajoutées au procès-verbal.

(La séance est levée.)